N°6

MAIRIE 5e

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2025

– COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi 3 novembre 2025 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le lundi 13 octobre 2025, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 31 octobre 2025.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN	M. BARRAT	Mme BERTHOUT
M. BIRABEN	M. BOUCHET	M. CIVEL
Mme EROL	Mme GABADOU	Mme HACKE
M. ISARE	Mme LEMARDELEY	Mme ROSSET

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17h40 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Carole HOOGSTOEL à M. Edouard CIVEL et M. Pierre CASANOVA à Mme Florence BERTHOUT.

M. Pierre CASANOVA arrive lors de la mise en discussion du point 7.

Mme Florence BERTHOUT quitte la séance au point 11 et donne pouvoir à M. Pierre CASANOVA et revient pendant les débats du point 15.

Mme Corinne GABADOU quitte la séance au point 17 et donne pouvoir à Mme Florence BERTHOUT et revient lors des débats du point 20.

Ordre du jour :

1 - Désignation du secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025.

3- Adoption de la procédure d'urgence.

4 - **2025 DAE 170** - Clôture des opérations Vital' Quartier.

5- **2025 DAE 223** - Ecole Normale Supérieure (5e) - subvention (3 000 000 euros) et convention relative à l'opération Grand Hall.

6- **2025 DASCO 87** - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (26 280 euros), subventions d'équipement (155 930 euros) et subventions pour travaux (183 660 euros).

7 - **2025 DDCT 177** - Assemblées citoyennes d'arrondissement.

8 - **2025 DFPE 171** - Conventions et subventions pour les associations culturelles dans le cadre du dispositif Art pour grandir.

9 - **2025 DFPE 8** - Subventions (172 452 euros) à 4 associations (3 avenants et 2 CPO) pour renforcer le lien entre parents et/ou parent-enfants dans des centres sociaux ou LAEP.

10 - **2025 DLH 155** - Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 8 bis rue Cuvier (5e) d'un programme de création de 581 logements étudiants par la RIVP - Subvention (2 000 000 euros)

11 - **2025 DLH 195** - Réalisation, 4 rue d'Ecosse (5e) d'un programme de rénovation de 5 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (55 646 euros)

12 - **2025 DLH 197** - Réalisation 21 rue de Bièvre (5e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par Habitat Social Français - Subvention (111 826 euros)

13 - **2025 DLH 262** - Réalisation, 6 rue Santeuil (5e) d'un programme de création de 37 logements sociaux (19 PLA I - 18 PLUS) par Paris Habitat. Subvention (4 875 615 euros)

14 - **2025 DLH 280** - Réalisation de 3 programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Elogie-Siemp dans le 5ème arrondissement – Subvention (458 148 euros)

15 - **2025 DLH 323** - Réalisation, 10 rue de l'Epée de Bois (5e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 26 logements sociaux (8 PLAI - 13 PLUS - 5 PLS) par Toit & Joie - Subvention 3 345 148 euros

16 - **2025 DLH 324** - Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP

17 - **2025 DLH 355** - Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs - Bilan n+1 de l'année 2024

18 - **2025 DLH 371** - Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux – **COMMUNICATION.**

19 - **2025 DLH 372** - Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés – **COMMUNICATION.**

20 - **2025 DAC 169** - Subventions (386.000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.

21 - **2025 DAC 315** - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à la communauté vietnamienne de Paris, présente dans le 5e arrondissement, place Maubert (Paris 5e).

22 - **2025 DSOL 162** - Subventions (333.540 euros) et conventions à trente associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens.

23 - **2025 DU 210** - Site patrimonial remarquable « Rives de la Seine » - Proposition de délimitation et demande de classement.

24 - **2025 DAE 117** - Subventions (518.600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et conventions.

25 - **2025 DJS 130 -** Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.

26 - **2025 DJS 147** - Signature du Contrat Jeunesse du 5e arrondissement.

27 - **V052025060** Vœu relatif à la gratuité du stationnement pour les commerçants parisiens lors des livraisons - **RETIRÉ EN COURS DE SEANCE.**

28 - **V052025061** Vœu relatif à un aménagement des marchés parisiens pour un meilleur accueil de convivialité ouvert à tous publics lors de la pause méridienne.

29 - **V052025062** Vœu relatif à l'ouverture d'un Quickburger au 15 Bd Saint-Michel.

30 - **V052025063** Vœu relatif à la conservation rue Garancière du centre d'accueil et de crise.

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que Mme Nazan EROL, Chargée de la santé, des solidarités, des séniors, du handicap et du lien intergénérationnel, soit désignée secrétaire de séance.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Mme Nazan EROL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

2- 052025059ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Mme Florence BERTHOUT : L'adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre n'appelle pas de votre part de remarque particulière ? Je considère qu'il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

3- ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

Mme Florence BERTHOUT : Je propose que nous votions sur la procédure d'urgence qui concerne trois délibérations, qui sont la DAE 117, la DJS 130 et la DJS 147.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

4- 2025 DAE 170 - CLÔTURE DES OPÉRATIONS VITAL'QUARTIER

M. Benjamin ISARE : Madame la Maire, mes chers collègues, cette délibération vise à clôturer l'opération Vital 'Quartier 1 et 2. Il s'agit d'opérations qui ont été entreprises à Paris au début des années 2000. Le 5e arrondissement était concerné par l'opération Vital 'Quartier 2, qui avait pour objectif l'acquisition de rez-de-chaussée commerciaux pour installer dans le 5e et dans le 6e des librairies et des maisons d'édition afin de freiner la disparition de ces commerces culturels. Je rappelle que fin 2022, Vital 'Quartier, porté par la SEM Paris Commerces, avait réussi à installer une trentaine de librairies et de maisons d'édition dans le Quartier latin. Il s'agit d'une délibération très technique, avec les chiffres qui sont donnés par rapport à ce que la Ville a investi et ce qu'elle récupère à la fin. Je vous propose de voter favorablement, sachant que ce dispositif avait été bien évidemment salué par l'opposition et la majorité pour maintenir ces commerces culturels dans le 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : C'est un joli dispositif. Je voudrais rappeler qu'ont été achetés grâce à ce dispositif les murs de la librairie portugaise et brésilienne que vous connaissez bien, rue des Fossés-Saint-Jacques ; la librairie et société d'édition Sillage qui est 17 rue Linné ; la maison d'édition et la librairie Utopia qui est au bout de la rue Sauton, qui organise notamment des expositions et des débats formidables ; la librairie et la maison d'édition Jacques Desse, spécialisée dans l'art, rue du Sommerard ; la librairie Le Petit Ruisseau au 65 rue Monge ; L'Amie prodigieuse, 37 rue Monge, qui est remarquable également ; et puis, sur la place, la librairie Les Grands Caractères. Donc, évidemment, il faut

poursuivre toute la politique de soutien aux librairies, qui s'est traduite notamment aussi par des politiques de protection dans le précédent PLU et dans l'actuel.

M. Laurent AUDOUIN : Merci, Madame la Maire. Comme tout le monde, je me félicite de cette opération. Vital' Quartier a été un grand succès. Et je voudrais quand même souligner, pour vos administrés pour qui ce ne serait pas évident, que l'opération a principalement acheté des murs, mais qu'il y a eu également des opérations de revente par la suite. Le bilan financier de Vital' Quartier est donc de zéro, c'est-à-dire que cette opération a demandé à la mairie un investissement, mais que l'argent de cet investissement a ensuite été récupéré. Cela n'a donc rien coûté au contribuable parisien et a, en même temps, changé Paris. C'est le genre d'opération dont on peut vraiment se féliciter, car c'est économe et cela fait plaisir à Monsieur CASANOVA, même s'il n'est pas parmi nous.

Mme Florence BERTHOUT : Et cela me fait plaisir également, parce que je suis économe des deniers publics, mais vous faites bien de le rappeler parce que c'est tout à fait exemplaire. Il y a cependant un petit bémol : il faudrait remettre de l'argent, puisque la situation est un peu bloquée. Je souhaiterais absolument faire racheter deux librairies, nous sommes en train d'y travailler.

M. Philippe BOUCHET : Ce sujet concerne différents arrondissements. Donc, on connaît bien, pour nous, ce qui s'est passé dans le 5e. On connaît un petit peu moins bien ce qui s'est passé dans d'autres. On a les moyens de le faire. C'est un vote technique qui sera revu au Conseil de Paris. Nous constatons que, selon les arrondissements et selon les types de commerces, cela a parfois bien marché et parfois un petit peu moins. Sans doute faut-il organiser les choses de façon un peu différente, par exemple, pour le boulevard Saint-Michel. J'ai noté aussi qu'il n'y avait pas de local qui restait à louer dans le 5e. Nous allons nous abstenir sur ce sujet qui est très technique.

Mme Florence BERTHOUT : Il est tout sauf technique, il est complètement politique. Je ne m'abstiendrai pas, puisque, quand une opération est bonne, il faut le dire et l'opération est absolument exceptionnelle sur le 5e arrondissement. Et sans cette opération, il faut rendre à César ce qui est à César, des librairies auraient fermé. Je les soutiens. J'essaye d'être cohérente. Donc, abstention, si j'ai bien compris. Avis favorable ?

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 11 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 3 (Mme BIRABEN, MM. BARRAT et BOUCHET)
N.P.P.V : 0

La 2025 DAE 170 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

5- 2025 DAE 223 - ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE (5E) - SUBVENTION (3 000 000 EUROS) ET CONVENTION RELATIVES À L'OPÉRATION GRAND HALL

M. Édouard CIVEL : Il s'agit d'une subvention de 3 millions d'euros à l'École Normale supérieure (ENS) pour la rénovation du bâtiment Grand Hall, qui est le bâtiment situé sur la rue Lhomond. Dans le cadre d'une convention qui avait été signée entre l'ENS et la Ville de Paris, il était convenu 7 millions d'euros au total sur le projet de rénovation de l'ENS ; 4 millions avaient déjà été versés, donc il s'agit de verser les 3 millions suivants pour une école qui, évidemment, incarne l'excellence scientifique sur la Montagne Sainte-Geneviève. L'objectif est de créer des espaces de recherche qui soient plus modernes et un meilleur accueil pour les étudiants. Cette rénovation inclut des objectifs en matière d'énergie et de biodiversité pour

avoir une rénovation la plus exemplaire possible. Je vous propose de voter favorablement cette subvention à l'ENS.

Mme Florence BERTHOUT : Une grande école, comme on dit, mais qui s'ouvre sur l'extérieur, et notamment sur l'ENSAD, c'est tout à fait remarquable.

M. Alexandre BARRAT : Le projet scientifique est passionnant et même impressionnant. Naturellement, nous allons voter pour ce dispositif de subvention à l'École Normale Supérieure à laquelle nous sommes attachés. En revanche, nous avons des réserves sur le fait que c'est une surdensification. La délibération l'omet totalement, mais il s'agit d'une surélévation de trois étages. Et plus préoccupante encore est l'harmonie architecturale, puisque les trois étages ajoutés seront de couleur verte, alors que le bâtiment Grand Hall art déco est blanc et orangé actuellement. Je ne suis pas spécialiste des arts décoratifs, mais quand même, je vous assure que cet ajout de vert dénote sur les photos. Et par ailleurs, les recommandations des spécialistes de la Commission du Vieux Paris n'ont pas été entendues sur ce projet architectural, et nous le regrettons. Nous voterons donc pour ce projet scientifique, je le redis, mais avec réserve sur le plan patrimonial et architectural.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je sais qu'en effet, il s'agit d'une délibération technique, comme l'a dit très bien Édouard CIVEL, puisqu'il y avait eu un financement en tout de 42 millions au CPER, le contrat de plan État Région 2015-2020, avec l'État qui a versé 22 millions, la Région 3 millions et la ville 7. L'ENS a rajouté 10 millions pour compenser la hausse du coût en raison du retard pris pendant le Covid. En ce qui concerne le patrimoine, une présentation du projet avec la Commission du Vieux-Paris avait eu lieu en 2021, avec des réserves. En nouvelle commission en juillet 2022, des précisions étaient apportées par l'architecte du patrimoine du projet. La volumétrie des façades a été discutée avec l'ABF qui a émis un avis favorable sur le permis de construire. Donc il n'y a pas de nouvelles instructions de la Commission du Vieux-Paris. Vous avez peut-être quelques années de retard, mais maintenant il n'y a plus aucun problème.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Effectivement l'architecte des bâtiments de France a émis un avis favorable sur ce projet. Nous passons au vote. Avis favorable ? Je vous remercie.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

La 2025 DAE 223 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

6- 2025 DASCO 87 - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (26 280 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (155 930 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (183 660 EUROS)

Mme Corinne GABADOU : Cette délibération DASCO 87 concerne des collèges. Dans notre arrondissement, le collège Raymond Queneau qui a obtenu une subvention d'un montant total de 3 197 euros répartis sur différents travaux, nettoyage, et cetera. Cela correspond à leurs attentes. Et le collège Rognoni a reçu une subvention de 10 924 euros qui correspond également à leur attente pour la fourniture d'un nez de marche. Donc je vous demande de voter favorablement pour cette délibération DASCO.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

La DASCO 87 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

7 - 2025 DDCT 177 - ASSEMBLÉES CITOYENNES D'ARRONDISSEMENT

M. Benjamin ISARE : Cette délibération vise à proposer la création d'assemblées citoyennes d'arrondissement sur le même schéma que celle unique qui a été créée à l'échelle de Paris. L'Assemblée citoyenne parisienne est constituée de 100 membres qui sont tirés au sort. 10 000 Parisiennes et Parisiens sont choisis de manière aléatoire et ils présentent un intérêt ou pas à participer à cette assemblée. J'ai pour ma part plusieurs réserves concernant cette possible création d'assemblées citoyennes. On voit que le tirage au sort pourrait impliquer le tirage de 22 personnes à partir de cette assemblée citoyenne d'arrondissement. Ses membres seraient formés par la direction générale des services des mairies pour pouvoir les accompagner dans l'appréhension des différents sujets portés à l'échelle de l'arrondissement et à l'échelle parisienne. Cela reste quelque chose de très vague. Il n'y a pas le début du commencement d'un règlement intérieur ou d'autre chose. Comment s'articulerait cette assemblée par rapport aux autres instances de démocratie participative que sont les conseils de quartier ? On peut dire que nous, dans le 5e arrondissement, on fait vivre la démocratie et la citoyenneté participative de manière assez importante, notamment avec les deux référendums locaux que nous avons voulu mettre en place. Je suis allé regarder le site de l'Assemblée citoyenne parisienne, et je n'ai pas trouvé de bilan alors que nous sommes déjà à la troisième promotion de cette Assemblée citoyenne parisienne, ni d'état des lieux. Il y a quelques travaux qui sont donnés comme exemples, notamment les vœux qui ont été portés sur le plan Paris-lecture, sur le vœu de création de jardins, mais je n'ai pas trouvé de bilan sur le travail de cette commission parisienne. À titre personnel, je propose une abstention sur ce vote.

M. Alexandre BARRAT : La Ville nous propose cette délibération. Pourquoi cet intérêt si tardif pour la démocratie locale ? Nous sommes à environ 4, 5 mois des élections. Le sujet est très important, mais vraiment le timing est surprenant. Pourquoi cela ne s'est pas fait avant au cours du mandat ? Sur le fond, cela donne l'impression d'une erreur de diagnostic, puisque les conseils d'arrondissement, les maires d'arrondissement et leur exécutif ont déjà assez peu de pouvoir et de compétences par rapport à la mairie centrale. Et de même, les conseils de quartier ont peu de pouvoir, même si des progrès ont été faits, notamment pendant ce mandat, notamment grâce à des propositions que nous avons pu faire. Mais plutôt que d'installer une nouvelle instance, pourquoi ne pas accentuer la décentralisation sur les arrondissements et les conseils de quartier. Il est à noter aussi le coût d'ajouter encore une instance, avec en plus des personnes qui seraient indemnisées à hauteur de 101 euros par jour. Je rappelle que les conseillers d'arrondissement ne sont pas indemnisés, car ils ont été élus, et que les conseillers de quartier ne sont pas indemnisés non plus. Cette assemblée citoyenne serait tirée au sort, et en partie choisie. C'est donc pour moi un déni de démocratie. Nous voterons donc contre cette proposition.

Mme Marine ROSSET : Je trouve vraiment gonflé de dire que la Mairie de Paris ne s'intéresse que maintenant à la démocratie locale, alors qu'ont été mis en place les budgets participatifs depuis 2008 avec Bertrand Delanoë, que les conseils de quartier se sont

améliorés, on peut le dire, dans le 5e arrondissement. Vous avez rappelé votre action, je crois que nous avons aussi été des chevilles ouvrières pour que cela puisse s'améliorer, avec Benjamin ISARE, pour qu'il y ait un règlement intérieur qui vivifie les conseils de quartier dans le 5e arrondissement. Avec aussi les référendums à l'échelle parisienne qui ont été déclinés effectivement par Madame la Maire par des référendums locaux. Donc je trouve que ce constat mérite quelques nuances, si ce n'est d'être contredit.

Par rapport à cette assemblée citoyenne d'arrondissement, je partage les questions de coordination avec les autres dispositifs, et c'est pour moi la question principale de cette proposition. Ce que je trouve positif est qu'on voit que les conseils de quartier se concentrent essentiellement sur des questions locales d'organisation, d'aménagement, que le lien avec le budget participatif est facilement possible, mais qu'il pourrait manquer une instance qui travaille sur des sujets d'arrondissement, qui soit une sorte d'assemblée citoyenne inter-quartier avec un niveau et des thématiques qui soient différentes de celles très locales et très liées à l'aménagement, à la propreté et à la sécurité que l'on connaît dans les conseils de quartier. On pourrait donc imaginer des assemblées citoyennes qui s'intéressent effectivement à la mise en place d'un festival culturel, qui s'intéresse à la mise en place tout simplement de la transition écologique dans le 5e arrondissement, bref des sujets qui soient plus globaux et qui viendraient, en soutien, en proposition au Conseil d'arrondissement.

Ce qui me semble intéressant aussi dans cette assemblée citoyenne locale est que, finalement, c'est aux mairies d'arrondissement de choisir comment ce dispositif pourrait s'intégrer dans les dispositifs de démocratie locale qui existent déjà. Nous ne sommes donc pas dans un schéma qui serait imposé par le haut et qui ne correspondrait pas à ce que la mairie locale souhaiterait. Cela me semble assez souple et donc en ce sens intéressant. C'est pourquoi je trouve que cela vaudrait le coup que cette assemblée citoyenne locale soit expérimentée dans le 5e ou dans d'autres arrondissements. Et ce n'est pas obligatoire. En tout cas, de mon côté, je voterai favorablement.

Mme Anne BIRABEN : Juste un mot pour rappeler que, pour nous, la vraie démocratie va se passer dans quatre mois et demi et que cela s'appelle les élections municipales. Ça, c'est vraiment la démocratie et c'est pour ça que nous allons voter contre cet ersatz.

M. Édouard CIVEL : Je voulais juste compléter dans le sens de ce que disait Benjamin. Aujourd'hui, j'ai plus l'impression que le souci, ce sont les budgets qui permettent l'action en conseil de quartier. Pour moi, le sujet est plutôt là. Et donc, essayons de ne pas empiler trop de dispositifs, essayons plutôt de s'assurer d'améliorer constamment les dispositifs qui sont pertinents et qui peuvent être créés à l'échelle locale. Les conseils de quartiers ont été créés suite à la loi qui a forcé toutes les communes de plus de 80 000 habitants à créer des conseils de quartier. Donc, il y a des conseils de quartier depuis maintenant un peu plus de vingt ans à Paris, je crois que cela date de 2002. Je pense qu'on peut les perfectionner et les amener à avoir les moyens d'agir plutôt que de créer d'autres assemblées qui vont être en « concurrence ».

M. Laurent AUDOUIN : Effectivement, comme Marie ROSSET l'a dit, il s'agit d'une échelle différente. J'entends complètement la question de l'empilement des structures et de leurs périmètres, mais à une échelle différente, question différente et possibilité de s'intéresser à des questions tout simplement différentes. Donc, cela me semble intéressant. Et je dirais d'ailleurs que la délibération est très souple. Elle permet justement à chaque mairie de faire les choses un petit peu à sa main, tranquillement. Que nous aurait-on dit si cela avait été trop cadré ? C'est très bien que ce soit souple. Cela contient des idées, comme les quatre axes qui forment un paquet commun, qui pourraient s'appliquer de manière à peu près inchangée aux conseils de quartier pour les faire encore grandir et maturer. Donc je pense qu'il y a des idées

intéressantes à prendre et qu'en votant la délibération, finalement, on s'ouvre une porte et on ne s'en ferme aucune. Donc pour ma part, j'y serai également favorable.

Et puis, je voudrais juste souligner une chose par rapport à l'intervention de Madame BIRABEN sur le fait de croire qu'une élection règle tout. Une élection, pour la démocratie représentative, c'est bien, mais cela n'est pas forcément l'apogée et l'ultime forme de démocratie. En général, ce sont plutôt dans les régimes illibéraux qu'on dit que tout est réglé et que les gens ne doivent plus s'occuper de rien une fois que le vote est fait. La vraie démocratie, c'est que les citoyens puissent se mêler de ce qui les regarde et avoir à la fois des éléments pour comprendre et des éléments pour décider.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Pour ma part, je m'abstiendrai sur cette délibération et je suivrai la recommandation de notre collègue. Je trouve que l'idée est intéressante, mais on ne nous parle pas vraiment d'expérimentation. J'apprécie la souplesse et je trouve que c'est une bonne idée, mais on a vraiment aujourd'hui un problème de coordination entre tous les dispositifs qui existent, un problème ou, en tout cas une question de renforcement des moyens, et une autre d'empilement des dispositifs. Il est bon de consulter, je suis la première à le faire puisque l'on fait de nombreuses réunions en pieds d'immeuble, des réunions sur tous les projets, que nous avons fait deux référendums d'initiative locale. J'entends ce qui a été dit. Je ne suis pas viscéralement opposée à la question politique, mais la question majeure est celle de la coordination, notamment avec les conseils d'arrondissement. En plus, il y a un conseil parisien, et nous risquons donc de faire de l'empilement sans gérer la coordination. Je me permets de vous rappeler que tout cela est quand même censé être géré par une direction générale des services, et donc aussi par le maire d'arrondissement et son cabinet. Alors qu'on croule sous les demandes, si on veut bien faire le travail plutôt que d'ajouter des dispositifs aux dispositifs, il faudrait faire vivre ceux qui existent déjà. Je vous propose que l'on passe au vote.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 3 (Mmes LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)
Contre : 3 (Mme BIRABEN, MM. BARRAT et BOUCHET)
Abstentions : 8 dont 1 pouvoir (Mmes BERTHOUT, EROL, GABADOU, HACKE, HOOGSTOËL et MM. CASANOVA, CIVEL, ISARE)
N.P.P.V : 0

La délibération DDCT 177 n'est pas adoptée.

8 - 2025 DFPE 171 - CONVENTIONS ET SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS CULTURELLES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ART POUR GRANDIR

Mme Corinne GABADOU : Il s'agit d'un dispositif de la Ville de Paris lancé en 2009 qui visait à développer l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes Parisiens. L'objectif est de familiariser les enfants aux lieux culturels (musées, théâtre, cinéma, concerts, et cetera) et de concevoir des projets sur la durée en impliquant les enseignants animateurs, artistes, enfants, et parents. Dans le 5e, nous sommes concernés par l'association Pièces à emporter, qui réalisera des animations, c'est-à-dire des lectures de livres et des scènes de janvier à juillet 2026 aux enfants de la crèche Contrescarpe au 48 rue Lacépède. Une subvention de 6 000 euros est proposée pour financer ce dispositif. Ceci correspond aux besoins de l'association. C'est la seule crèche du 5e qui bénéficie cette année de ce dispositif. Je tiens à signaler quand même en aparté que nous avons la Villa Panthéon au cœur de la mairie, que nous faisons des animations régulièrement et que la Villa Panthéon ne reçoit aucune subvention.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je précise que s'organisent six ateliers par semaine, soit arts plastiques, soit écriture, pour les enfants, pour des collégiens. Un lycée professionnel vient souvent aussi, ainsi que des personnes âgées.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

La 2025 DFPE 171 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

9 - 2025 DFPE 8 - SUBVENTIONS (172 452 EUROS) À 4 ASSOCIATIONS (3 AVENANTS ET 2 CPO) POUR RENFORCER LE LIEN ENTRE PARENTS ET/OU PARENT-ENFANTS DANS DES CENTRES SOCIAUX OU LAEP

Mme Corinne GABADOU : Nous sommes concernés pour le financement du LAEP qui se trouve au parc avec un toit au 38 rue Poliveau. Ils ont eu un montant total de 47 170 euros pour 2025, dont ils sont satisfaits. Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable, j'imagine ?

Mme Marine ROSSET : Je voulais simplement dire un mot de satisfaction, parce que ce lieu monte en puissance. J'ai l'impression que la communication auprès des crèches, des parents, monte en puissance. Il faut sans doute continuer. Et pour l'avoir pratiquée en tant qu'usagère, si des parents nous écoutent, allez-y pour les matinées d'hiver où les après-midi le mercredi, vous avez en fait une crèche à disposition. Surtout quand vous avez des appartements qui ne sont pas forcément très grands à Paris, cela vaut le coup et c'est un dispositif qui peut vraiment aider aussi à parler de son enfant avec des professionnels et prendre le temps.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas de la garderie, il y a vraiment du conseil et, en plus, il y a un petit lieu que j'ai fait végétaliser, qui permet en même temps de protéger l'accès et permet aux enfants de sortir. Ce n'est pas très grand, mais il y a 25 mètres carrés quand même dehors. On peut faire un peu de jardinage, c'est très sympathique. Avis favorable ? Je vous remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

La 2025 DFPE 8 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

10 - 2025 DLH 155 - OCTROI D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE FINANÇANT LA RÉALISATION AU 8 BIS RUE CUVIER (5E) D'UN PROGRAMME DE CRÉATION DE 581 LOGEMENTS ÉTUDIANTS PAR LA RIVP - SUBVENTION (2 000 000 EUROS)

Mme Anne BIRABEN : Je vais enchaîner une dizaine de délibérations DLH concernant le logement. Il s'agit pour celle-ci d'un octroi d'une subvention complémentaire pour financer la réalisation au 8 bis rue Cuvier, c'est-à-dire la barre Cassan, pour un programme de création

de 581 logements étudiants par la RIVP. La Ville propose d'accorder à la RIVP une subvention complémentaire d'un montant maximum de 2 millions d'euros.

Pourquoi cette subvention de 2 millions d'euros ? En réalité, au départ, le projet concernant la barre Cassan était de créer 565 logements étudiants. Nous l'avions voté tous ensemble ici. Puis sont venus se greffer des logements supplémentaires pour passer de 565 à 581 sur la même surface, donc probablement en rognant sur des espaces communs, sur des couloirs. Bref, cela fait beaucoup de logements dans le même espace. Nous l'avions voté en espérant que, pour ces 16 logements supplémentaires, puisqu'ils avaient été rognés sur une surface déjà existante sans création de surface supplémentaire, il n'y aurait pas besoin de subventions supplémentaires. La somme de 2 millions d'euros pour 16 logements supplémentaires nous semble tout à fait exagérée, alors qu'on est toujours dans la même surface. D'ailleurs, je me faisais la réflexion en lisant cette délibération que je ne connais pas de travaux dans le 5e, peut-être aussi sur Paris, qui ne nécessitent pas l'octroi d'une subvention complémentaire financière. C'est-à-dire que soit l'enveloppe proposée par la Ville de Paris est toujours sous-évaluée, soit la Ville dépense plus qu'elle ne peut. Mais finalement, il y a toujours une enveloppe supplémentaire. Je voudrais donc que la Ville, dont on sait qu'elle est très endettée, puisse faire des économies. Et autant nous sommes pour ces logements, nous avons voté pour, autant nous aimerions qu'elle fasse des économies. Et donc, nous ne voterons pas cette subvention complémentaire de 2 millions d'euros. Donc avis défavorable.

Mme Florence BERTHOUT : Mme LEMARDELEY, je ne crois pas que la subvention, en l'espèce, soit liée à l'augmentation des logements ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Pas du tout, puisque nous l'avons déjà votée. Je crois que vous vous êtes trompée de délibération, Madame BIRABEN. Nous avons déjà voté une augmentation du nombre de chambres, mais ce ne sont pas ces 2 millions-là. Cette subvention qui était prévue de la part de la Région Île-de-France a été suspendue avec l'annonce fin 2024 de la fin des subventions de la Région pour le logement étudiant. La Ville se substitue donc à la Région pour boucler le budget, c'est tout. C'est aussi simple que cela.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est donc pas lié. Je dois apporter de l'eau au moulin de Madame LEMARDELEY. La Ville se substitue à hauteur de 2 millions d'euros. Et le solde sera financé par l'État, les fonds propres et la Caisse des dépôts. Donc, ce n'est pas lié à ce sujet-là. Alors, qui vote ?

M. Alexandre BARRAT : Excusez-moi, mais il y a quand même un petit souci. Il n'y avait pas de contrat de la Région. Comment ça s'est passé ? Je ne comprends pas. On nous demande d'approuver 2 millions. Ils ont disparu ?

Mme Florence BERTHOUT : La Région n'a pas donné la subvention.

M. Alexandre BARRAT : Cela veut dire que le projet au départ n'était pas budgété.

Mme Florence BERTHOUT : Mais si. Attendez, si vous permettez, on ne va pas engager une discussion. Je propose que nous passions au vote.

M. Laurent AUDOUIN : Une petite chose. D'abord, sur le fond, nous parlons d'un projet à 100 millions d'euros. Nous parlons de 600 logements en plein 5e et vous êtes en train de venir pinailler pour 2 % de dérives. C'est complètement indigne. Ensuite, sur votre phrase selon laquelle « cela fait beaucoup de logements », oui, cela fera pas mal de logements pour les milliers d'étudiants qui espèrent pouvoir habiter notre arrondissement, mais cela n'en fera certainement pas trop. Très loin de là. Et enfin, dernier point, c'est la majorité dont vous êtes

solidaires qui a décidé de sacrifier le financement du logement social en Île-de-France. C'est cela qu'il faut dire.

Mme Florence BERTHOUT : S'il vous plaît, cela n'est ni un débat régional ni un débat national. Je fais très attention parce que sinon on reste jusqu'au milieu de la nuit. Donc je propose que nous passions au vote après avoir, je crois, de manière objective, rappelé pourquoi il y avait cette subvention de 2 millions d'euros. Vous m'accorderez que j'ai objectivé les choses. Je propose que nous passions au vote.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 11 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 3 (Mme BIRABEN, MM. BARRAT et BOUCHET)
N.P.P.V : 0

La 2025 DLH 155 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

11 - 2025 DLH 195 - RÉALISATION, 4 RUE D'ÉCOSSE (5E) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 5 LOGEMENTS SOCIAUX PAR ELOGIE-SIEMP - SUBVENTION (55 646 EUROS)

Mme Florence BERTHOUT : Pardonnez-moi, je dois aller accueillir des élèves. Je suis désolée. J'ai fait un pouvoir à Monsieur Pierre CASANOVA. Monsieur le Premier adjoint préside.

Mme Anne BIRABEN : Un bail emphytéotique a été établi en date du 1er mai 1999 à Elogie-Siemp, portant sur l'immeuble situé 4 rue d'Écosse, bâti en R + 5 sur un niveau de sous-sol. Le bailleur souhaite réaliser un programme de rénovation de cet ensemble, s'inscrivant dans les objectifs du plan climat. Cet ensemble immobilier est composé d'un bâtiment en R + 5 sur un niveau de sous-sol et comporte 5 logements sociaux PLUS pour une surface utile de 161 mètres carrés. L'immeuble est ancien, construit dans le courant du XVIIIe siècle. Les habitants font état d'un inconfort thermique tant en hiver qu'en été. Le programme de rénovation vise à améliorer les performances énergétiques, et donc à faire des économies. Le gain supposé serait d'une consommation en baisse de 64 % et d'une émission en CO2 de 63 %. L'opération est évaluée à 569 000 euros. Je trouve que cela va dans le bon sens et je pense que cette rénovation, si elle tient promesse, sera tout à fait bénéfique pour les résidents qui pourront s'inscrire dans un confort très probablement apprécié.

M. Édouard CIVEL: Merci Madame BIRABEN. Cela n'appelle pas de commentaires particuliers de votre part ? Je vous propose que l'on passe directement au vote.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

La 2025 DLH 195 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

12 - 2025 DLH 197 - RÉALISATION 21 RUE DE BIÈVRE (5E) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX PAR HABITAT SOCIAL FRANÇAIS - SUBVENTION (111 826 EUROS)

Mme Anne BIRABEN : Habitat social français est titulaire depuis 1988 d'un bail emphytéotique conclu avec la Ville de Paris portant sur l'ensemble immobilier situé 21 rue de Bièvre, construit en 1800. Le bailleur souhaite réaliser un programme de rénovation de cet ensemble s'inscrivant dans les objectifs du plan climat. Il s'agit donc d'un même programme pour un autre immeuble, et cet ensemble est composé d'un bâtiment de R + 4, et comporte 10 logements sociaux pour une surface de 519 mètres carrés. Les gains seront un peu moindres que l'immeuble précédent, puisque les estimations sont d'une consommation en baisse de 47 % et des émissions de CO2 de 45 %. Mais tout cela va quand même dans le bon sens. À cela s'ajoutera l'intégration de travaux de mise en sécurité électrique, ce qui n'est pas rien. Le coût de l'opération est évalué à 930 324 euros, soit 93 000 euros par logement. C'est un peu moins cher que l'immeuble précédent. Je vous propose donc de voter favorablement cette délibération.

M. Édouard CIVEL: Merci, Madame BIRABEN. Nous sommes d'accord que nous votons sur les 111 000 euros correspondant à la subvention concernée ici. Le coût total est de 930 000. Tout le monde est pour ? Merci beaucoup.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

La 2025 DLH 197 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

13 - 2025 DLH 262 - RÉALISATION, 6 RUE SANTEUIL (5E) D'UN PROGRAMME DE CRÉATION DE 37 LOGEMENTS SOCIAUX (19 PLAI – 18 PLUS) PAR PARIS HABITAT. SUBVENTION (4 875 615 EUROS)

Mme Anne BIRABEN : Au terme de la délibération DLH 321 de décembre 2018, la Ville de Paris a approuvé la réalisation par Paris Habitat d'un programme de création de 37 logements sociaux, 19 PLAI et 18 PLUS au 6 rue Santeuil. Pour un certain nombre de raisons que je ne vais pas vous énumérer, le chantier n'a pas pu débuter comme il était prévu à la fin de l'année 2019. Le nouveau calendrier de l'opération prévoit un démarrage des travaux en mars 2027, et sur cette surélévation, Paris Habitat souhaite réaliser un programme au-dessus de l'actuelle régie qui occupe la parcelle, aujourd'hui R + 1. Au terme de cette surélévation, les étages supérieurs du R + 2 au R + 6 accueilleront les 37 logements sociaux. Cette opération aurait un coût global évalué à 14 243 718 euros, et la subvention de la Ville de Paris s'élève à 4 875 615 euros, en contrepartie d'une réservation de 18 logements par la Ville sur les 37, qui seraient 10 PLAI et 8 PLUS.

Je pense que ce projet est dans une résidence de logements sociaux déjà fortement denses, puisque cette résidence compte aujourd'hui 400 logements sociaux et qu'il y a juste à côté, rue Poliveau, des ensembles de logements sociaux très importants en nombre. C'est donc un lieu qui n'est pas en déficit. Ce quartier-là n'est pas en déficit de logements sociaux. Ensuite, c'est un programme d'absence de mixité sociale. Il n'y a que des logements très sociaux. C'est dommage. J'aime bien que la mixité sociale soit à tous les niveaux, et dès qu'il y a un programme de logements sociaux, il faudrait qu'il y ait un équilibre entre très sociaux, sociaux et logements intermédiaires, ce qui n'est pas le cas ici. Ensuite, le dossier fait état d'une concertation, mais je n'ai retrouvé dans le dossier aucune preuve objective d'une concertation, qui aurait été longue, paraît-il. En revanche, je me suis portée à l'écoute des habitants qui, eux, ne souhaitent pas cette surélévation. Quatrième argument, le PLUb, qui se veut bioclimatique, résonne hélas avec un B comme béton. Or, nous savons tous qu'on a besoin du ciel, des arbres, du fameux plan climat air. Donc, je pense qu'il y avait un autre projet

à faire. Et, par exemple, au lieu de surélever jusqu'à R + 6 cet immeuble, il aurait plutôt été sympathique de faire un toit-terrasse, quelque chose d'agréable et partagé avec tous les voisins. Pour toutes ces raisons, je vous propose que nous votions contre cette délibération. Je vous remercie.

Mme Marine ROSSET : Je vais être rapide parce que c'est un débat que nous avons depuis le début de la mandature et que, quand on écoute le groupe Changer Paris, il ne faut pas faire de préemption, il ne faut pas surélever pour faire du logement social, il ne faut pas faire ci, il ne faut pas faire ça. Donc, en fait, on revient à la conclusion qu'il ne faut pas de logement social dans le 5e arrondissement. Donc, comme vous êtes contre le logement social, vous votez contre cette délibération. Nous, nous y sommes favorables, y compris à ce qu'il y ait du logement très social, puisque c'est à l'échelle de l'arrondissement, évidemment, qu'il faut raisonner et que le 5e arrondissement est en déficit de logements sociaux. Vous êtes la présidente de la commission d'attribution des logements sociaux et vous savez à chaque fois combien les gens nous demandent des appartements, en ont besoin. Donc je ne comprends pas ce vote, une fois de plus. Vous dites que cela n'est pas mixte dans le programme. Les PLAI sont vraiment des logements très sociaux. Les PLUS sont des logements sociaux. Quand on sait qu'il y a près de 70 % des Parisiens qui pourraient avoir droit à un logement social, on voit bien que là, on va d'une échelle très sociale à une échelle un peu moins sociale dans ce qui est proposé.

J'ai peut-être un point d'attention, qui est celui des commerces et des locaux qui seront en bas. Je ne sais pas si vous avez eu des informations de votre côté. Je sais qu'il y avait une librairie qui était liée à l'activité universitaire. Un jour, peut-être, l'activité universitaire reviendra complètement, si l'État le décide, dans ce qui est aujourd'hui Césure. Et donc, je nous appelle collectivement à être vigilants aux commerces qui seront institués en bas, rue de Santeuil.

M. Édouard CIVEL : Merci, Madame ROSSET. Le logement très social est le PLAI. Le PLUS est déjà un peu moins social. Sur la question des locaux commerciaux, je partage votre point de vue et notre collègue Benjamin est toujours vigilant sur l'installation des nouveaux dispositifs. Quant à Césure, peut-être qu'il y aura une activité pleinement universitaire qui reviendra. Après, je pense qu'on est à peu près d'accord autour de cette table pour dire que l'activité qui est venue à Césure est assez intéressante. Ce qui se passe à Césure est intéressant pour les étudiants du 5e. On n'a pas besoin non plus d'avoir que des salles de cours dans le 5e pour les étudiants. On peut aussi avoir des lieux de partage et des lieux de vie commune, comme c'est le cas pour Césure, mais je pense qu'on sort un petit peu du débat. Je vous invite chers collègues, pour ma part, à voter pour cette délibération 262. On passe au vote.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 11 dont 2 pouvoirs
Contre : 3 (Mme BIRABEN, BARRAT et BOUCHET)
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DLH 262 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

14 - 2025 DLH 280 - RÉALISATION DE 3 PROGRAMMES D'ÎLOTS DE FRAÎCHEUR ET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE PAR ELOGIE-SIEMP DANS LE 5E ARRONDISSEMENT – SUBVENTION (458 148 EUROS)

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit de la réalisation de 3 programmes d'îlots de fraîcheurs par Elogie-Siemp. Toujours dans le cadre du plan climat et pour un meilleur confort d'été, Elogie-Siemp propose de désimperméabiliser des sols, de végétaliser un petit peu, parce que c'est vraiment très modeste, et d'occulter par des persiennes les fenêtres de trois immeubles qui sont situées 45-47 rue Lacépède où le nombre de logements sociaux concernés est de 30, le 10 rue Maître-Albert où le nombre de logements sociaux concernés est de 13, le 2-4-6, rue du Haut-Pavé où les logements sociaux concernés sont au nombre de 25. Pour mettre en place ce dispositif, qui reste quand même très timide, parce que ce qu'on appelle un îlot de fraîcheur est évidemment autre chose que remplacer des pavés par des pavés enherbés. Parce que ce n'est pas quelques brins d'herbe entre les pavés qui vont rafraîchir, c'est certain. La seule chose qui est à mon avis vraiment positive est la pose de persiennes. Cela peut vraiment apporter un confort et de la fraîcheur à l'intérieur des logements. Sinon, il y a quelques mètres carrés avec un substrat tout à fait minime sur quelques mètres carrés, c'est-à-dire de l'ordre de 5 mètres carrés, je crois, sur les toitures, ce qui est tout à fait anecdotique. Cela n'apportera pas la fraîcheur escomptée. Ce qui est très pratique, c'est que ces petits substrats évidemment, ne demandent pas d'entretien particulier. En revanche, les persiennes, c'est une bonne chose. Pour en revenir au prix de ces aménagements, on est à 458 148 euros. En contrepartie, la Ville demande un droit de réservation sur 4 logements pour la rue Lacépède, 3 logements pour la rue Maître-Albert et 5 logements pour la rue du Haut-Pavé. Voilà ce qu'il en est de cette délibération.

Encore une fois, les îlots de fraîcheur, je trouve ça vraiment bien, il faut en créer. Par exemple, cela pourrait être le cas rue de Santeuil, mais vous avez préféré bétonner. En revanche, là, je trouve cela positif pour les persiennes, pour le reste, c'est très anecdotique. Voilà, c'est sympathique, mais cela reste très timide, et donc je pense que l'appellation îlot de fraîcheur est excessive. Pour autant, nous allons voter, parce que je trouve que cela va dans le bon sens, mais cela reste quand même très cher. J'insiste, parce que c'est aussi mon métier, la transition écologique des bâtiments, donc c'est vraiment un domaine que je connais bien, et je peux vous dire qu'un substrat de 15 centimètres sur 5 mètres carrés sur une toiture, ça ne sert à rien. C'est sympathique, mais ça ne sert à rien. Trois brins d'herbe entre les pavés, ça ne sert à rien, c'est sympathique, c'est joli, mais ça ne sert à rien. En tout cas, dans l'objectif d'un îlot de fraîcheur. En revanche, si vous voulez agrémenter une cour avec des brins d'herbe, c'est sympathique, mais, dans ces cas-là, cela répond à quelque chose qui est agréable à l'œil, mais qui ne permettra pas de fraicheur, même s'il y a un petit peu d'eau qui pourra passer entre les pavés, mais je ne sais même pas si cette eau va atteindre la nappe phréatique. Donc voilà, ça reste en suspens. Donc nous allons voter pour. Je vous appelle donc à voter pour, si vous le souhaitez, cette réalisation, mais encore une fois, c'est très cher pour un résultat faible et l'appellation est excessive.

M. Édouard CIVEL: Merci Madame BIRABEN. Je pense qu'on est tous d'accord, on peut voter pour. Très bien, unanimité. Merci beaucoup.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

La 2025 DLH 280 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

15 - 2025 DLH 323 - RÉALISATION, 10 RUE DE L'ÉPEE-DE-BOIS (5E), D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION- AMÉLIORATION DE 26 LOGEMENTS SOCIAUX (8 PLAI – 13 PLUS – 5 PLS) PAR TOIT & JOIE - SUBVENTION 3 345 148 EUROS

Mme Anne BIRABEN : La Poste immobilier Toit & Joie propose de réaliser un programme d'acquisition amélioration au 10 rue de l'Épée-de-Bois, qui comportera 26 logements sociaux, 8 PLAI, 13 PLUS et 5 PLS. Construit en 1977 par l'architecte Jean Joly, l'immeuble de la poste Mouffetard constitue un témoignage de l'architecture postale de cette époque. La façade se distingue par l'utilisation de la pierre de taille et elle est rythmée par des épines verticales en béton créant une présence monumentale à l'alignement de la rue de l'Épée de Bois. Le projet prévoit d'abord la conservation et la modernisation du bureau de vote dans les espaces situés au rez-de-chaussée et en sous-sol, et la transformation des étages R1, R2 pour créer une résidence mobilité de La Poste, en remplacement du foyer actuel, puis la création de 26 logements locatifs sociaux dans la transformation d'actuels bureaux vacants en appartements et en logements pour les niveaux R + 3 et R + 4. Il y aura aussi deux logements au R + 2 qui seront indépendants, ce qui fait 26 logements en tout. Enfin, pour renforcer l'offre en logements pour les ménages à revenu intermédiaire, une surélévation de deux niveaux R + 5 et R + 6 permettra la réalisation de 14 logements intermédiaires. L'enveloppe financière totale est évaluée à 10 160 962 euros et la subvention de la Ville de Paris qui serait octroyée pour les 26 logements sociaux est prévue à 3 345 148. Et bien sûr, la Ville, en contrepartie, aura un droit de réservation sur 8 logements, 3 PLAI, 4 PLUS et 1 PLS.

Alors que penser de ce programme ? D'abord, je vais vous faire plaisir, Madame Marine ROSSET, je trouve le programme très équilibré. Vous voyez, je ne suis pas contre le logement social, je suis contre la concentration de trop de logements similaires. Et je trouve que le programme est vraiment très équilibré en termes de logement. Je trouve qu'il y a du logement très social, il y a du social, il y a de l'intermédiaire. Cela me semble très bien. En revanche, hélas, il y a un mais : c'est la surélévation. Et la surélévation, pose des problèmes, parce que je trouve que le dossier ne donne pas d'éléments sur cette surélévation. On sait qu'il s'agit de logements intermédiaires, très bien, c'est ce qui équilibre le projet. En revanche, on ne sait pas qui a le droit de réservation et qui finance ces logements intermédiaires. Il n'y a rien dans le dossier, je suppose que c'est Toit & Joie, mais ce n'est pas du tout clair. Ensuite, il y a un permis de construire qui a été déposé il y a quelque temps pour l'obtention de cette surélévation. Il y a plusieurs problèmes à cette surélévation. D'abord, la rue de l'Épée-de-Bois est très étroite. Il y a une partie de la rue qui est même inférieure à 10 mètres de large, et au niveau de la construction de cette surélévation, c'est un peu inférieur à 12 mètres, ce qui rend quand même difficile une surélévation dans le cadre du PLU. Cela va créer un problème de lumière. Cela va aussi déséquilibrer cette rue, qui est quand même très étroite. Et puis, il y a la hauteur de la surélévation, parce que la surélévation est plus haute que l'immeuble le plus bas, qui encadre le projet. Or, dans le PLU, nous demandons que la surélévation soit toujours inférieure à l'immeuble plus bas qui encadre la surélévation. Là, ce n'est pas le cas. Ensuite, quand on voit les photos de la surélévation, c'est une architecture qui est pauvre. Or, c'est quand même intéressant, parce que, comme vous le savez, juste à côté, il y a un immeuble qui a été habité par l'architecte Chemetov, qui est décédé il y a peu de temps, et qui est habité encore par ses enfants. Et cet immeuble vient d'être classé architecture contemporaine remarquable, ACR, tout au début du mois d'octobre. Donc, on est face à un patrimoine qui est quand même très intéressant entre cette architecture contemporaine remarquable et l'immeuble de Monsieur Joly, l'immeuble de La Poste, qui est aussi assez intéressant. Donc, je trouve dommage d'avoir cette surélévation de cette pauvreté coincée entre un immeuble classé ACR et un haussmannien. Je sais, c'est en bois, et c'est pour cela que c'est une architecture pauvre, mais c'est peut-être un peu dommage. Donc, dans cette zone qui a un fort potentiel patrimonial, je trouve dommage qu'il n'y ait pas un regard architectural un peu plus intéressant. D'ailleurs, on en a discuté à la Commission du Vieux Paris, et elle a émis des réserves quant à cette surélévation pour des raisons patrimoniales et en raison de cette rue très étroite qui bénéficie de peu de lumière. Or, là, j'ai l'impression qu'on sépare un peu les deux opérations. On nous demande de voter sur les 26 logements, mais on ne nous demande pas d'apprécier ou non cette surélévation. Or, c'est un seul projet, donc moi, j'ai du mal à comprendre. Je pense qu'il ne faut pas dissocier les deux. Et par ailleurs, il y a un manque de

concertation. Comme vous le savez, ce projet a été annoncé en conseil de quartier il y a quelques semaines seulement, personne n'était au courant et les gens sont un peu tombés de haut. Et je pense que ce projet n'est pas apprécié, n'est pas voulu par le quartier. C'est pour ça que je propose de voter contre.

Mme Florence BERTHOUT : Alors, Marine ROSSET, puis Monsieur AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Oui, on va essayer de faire court. Pour ce qui est des logements, je peux vous rassurer, ils sont dans la surélévation. Les choses sont très claires. Moi, je voulais surtout me féliciter qu'on ait un coût maîtrisé, qu'on travaille les constructions légères, notamment avec du bois, c'est toujours une bonne chose. Je trouve également que faire de la mixité sociale, c'est bien et donc avoir une part de logements en PLS, ma foi, c'est très bien. On respecte l'architecture existante. Il y a comme un mur, contrairement à ce que vous dites, il y a un travail d'intégration et d'harmonisation des façades, et cetera. Certes, toute densification n'est jamais en soi une très bonne nouvelle, mais ce n'est sans doute pas ici l'endroit le plus gênant de l'arrondissement pour faire une telle densification. Et encore une fois, le logement social devrait être notre priorité partagée. Vous avez réussi à trouver une raison de voter contre. Elle ne me convainc pas du tout. Je pense que le projet est équilibré, ce n'est pas excessif. On respecte complètement l'harmonie des façades et la hauteur d'ensemble. Donc je voterai pour sans aucune réserve, et même avec grand plaisir.

Mme Marine ROSSET : Je me réjouis que les gens qui travaillent dans le 5e arrondissement ou qui travaillent à Paris puissent habiter ici. Et là, je crois que le fait que ce soit aussi des logements pour les personnes qui travaillent pour La Poste, c'est extrêmement favorable. Par ailleurs, vous avez sans doute été contacté comme Madame la Maire et comme moi-même par les riverains qui habitent effectivement en face, et je crois que vous les voyez la semaine prochaine. En tout cas, ce que j'ai compris des premiers échanges que j'ai eus avec eux, c'est qu'ils n'étaient pas défavorables à la surélévation en tant que telle, mais plutôt qu'ils avaient besoin d'avoir des éléments sur le projet architectural tel qu'il était présenté. Et ce n'est pas encore trop tard. Là, on nous demande de voter sur le financement et la surélévation de cet immeuble pour construire du logement. Je ne vais pas redire ce que j'ai dit tout à l'heure, et sur le besoin dans le 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Concernant les deux projets, nous votons là sur le projet de financement. Je comprends cela dit, la gêne de notre collègue, parce que c'est vrai que disjoindre les deux n'est pas tout à fait évident. Je voudrais quand même donner en information que l'architecte des bâtiments de France a donné un avis favorable, donc sans réserve. Moi, je comprends les réserves des riverains. Une dame m'a dit qu'elle voyait le Panthéon et qu'elle risquait de ne plus le voir. On ne peut dire que ce soit agréable. Mais il y a une surélévation qui n'est pas d'un bloc, qui est par étage, et qui n'utilise pas complètement le potentiel du PLU. Il faut juste le savoir à titre informatif.

Il y a un sujet sur lequel je me suis beaucoup battue, parce que je voudrais quand même rappeler que, hélas ou tant mieux, je n'en sais rien, quand un projet a l'avis favorable de l'ABF, quand un projet respecte le PLU, on peut toujours donner un avis défavorable, mais devant un juge, cela ne tient pas la route. Donc, j'ai demandé à ce que, évidemment, on s'assure bien que la Commission du Vieux-Paris, qui a toujours de bonnes idées, soit consultée, mais surtout qu'on tienne le plus grand compte de l'avis de l'ABF. Et l'avis de l'ABF a été suivi. Il faut juste le savoir, notamment avec cette volonté que ce ne soit pas une façade.

Il y a un sujet sur lequel je me suis beaucoup battue, et que je n'aurais jamais voté de toute façon le début du commencement d'un projet de ce type si nous n'avions pas des logements en familiaux. Je voudrais rappeler qu'à l'origine, tous les logements prévus étaient à 90 % des studios et des F2, et qu'il y avait peut-être 3 F3. Ils ont refait la copie pour qu'on passe de 29 T2 à 16 T2, de 14 T3 à 18 T3 et de 2 T5 à 5 T5. Au début, La Poste disait que

c'était absolument impossible. Donc c'est quand même une évolution favorable. Sur le financement des logements intermédiaires, je suis, pour le coup, pas très contente que la Ville ne soit pas capable de participer au financement des logements intermédiaires, puisque le financement des logements intermédiaires, pour répondre à la question de notre collègue, c'est La Poste et Toit & Joie. Et la Ville continue à ne pas vouloir financer du logement intermédiaire. Sur cette quarantaine de logements, on en aura 24 pour La Poste. Voilà toutes les informations que je voulais donner au Conseil d'arrondissement et aux personnes qui écoutent pour que vous puissiez délibérer en toute connaissance de cause, sachant encore une fois que ce projet concerne, je voudrais que ce soit très clair, le projet de financement de la partie sociale. On passe au vote.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 11 dont 1 pouvoir
Contre : 3 (Mme BIRABEN, MM. BARRAT et BOUCHET)
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DLH 323 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

16 - 2025 DLH 324 - OCTROI, RÉITÉRATION ET MODIFICATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS FINANÇANT DIVERS PROGRAMMES DE CRÉATION ET DE RÉNOVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET DE RENOUVELLEMENT DE COMPOSANTS PAR LA RIVP

Mme Florence BERTHOUT : Je cède à nouveau la parole à notre collègue sur la DLH 324, qui est assez simple parce que c'est une garantie d'emprunt. Donc là, il n'y a rien de particulier, je pense.

Mme Anne BIRABEN : Le Conseil de Paris a approuvé la participation financière de la Ville pour la réalisation de programmes de création et de rénovation de logements sociaux par la RIVP. La RIVP a désormais besoin de mobiliser des prêts pour financer ses opérations, et elle sollicite donc la garantie de la Ville de Paris, la réitération de la garantie de la Ville de Paris en cas de caducité des délibérations initiales de garantie ou la modification de la garantie initiale pour l'adapter aux conditions définitives des prêts. Dans le cadre de sa politique de travaux, la RIVP finance par deux emprunts 57 198 911 euros auprès de la Caisse des dépôts et de consignations, et 12 millions d'euros auprès du Crédit Agricole Île-de-France. La RIVP sollicite la garantie de la Ville de Paris à hauteur de 100 % du montant emprunté pour le premier prêt et à hauteur de 50 % pour le second prêt. Je vous propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris à hauteur d'un encours total de 145 913 504 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable, chers collègues, puisque c'est une garantie d'emprunt. Je vous remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DLH 324 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

17 - 2025 DLH 355 - PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE

LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS - BILAN N+1 DE L'ANNÉE 2024

Mme Anne BIRABEN : La loi Égalité et citoyenneté du 26 janvier 2017 a rendu obligatoire l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. Cela porte le nom de PPGDID, à l'échelle des établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris et de la Ville de Paris.

Le PPGDID se décline en quatre axes, visant à faciliter l'accès des Parisiens et des Parisiennes au logement social. Un, assurer l'accueil et l'information des demandeurs. Il s'agit des antennes logement au rez-de-chaussée de la mairie. Deux, la gestion partagée de la demande de logement et la cotation de la demande, parce que la Ville utilise une cotation depuis 2014 qui permet aux demandeurs d'obtenir un certain nombre de points et de favoriser le cas échéant leurs dossiers. Trois, l'accompagnement social des demandeurs. Enfin, quatrièmement, les dispositifs spécifiques mutations et locations choisies. La délibération fait état de 336 mutations concernant Paris, qui seraient en augmentation.

On est content de l'apprendre parce qu'il y a énormément de demandes de mutations. Je n'en connais aucune qui n'ait aboutie depuis que je suis élue en 2020. Donc tant mieux s'il y en a qui aboutissent, mais manifestement, je pense qu'il y a encore à progresser sur ce plan. Et puis, enfin, certains d'entre vous connaissent le site LOC' annonces qui propose des logements. Il y a eu 5 millions de visites, donc c'est énorme, et 60 307 candidats. Malheureusement, je ne connais personne qui ait obtenu un logement par ce biais-là. Je ne connais pas le résultat. En tout cas, pour vous donner quelques chiffres, il y a 292 285 ménages demandeurs fin 2024 pour seulement 3 % d'attributions satisfaites. Donc l'accès est toujours aussi difficile, créant un réel sentiment d'injustice. Et surtout, ce sont les bailleurs qui disposent des logements sociaux et pas les mairies d'arrondissement. Donc en fait, administrativement, la machine administrative de la Ville de Paris fonctionne bien. Elle sait gérer la file d'attente. En revanche, politiquement, je trouve que cela ne marche pas très bien.

Mme Florence BERTHOUT : Votre avis ?

M. Édouard CIVEL : Il ne faut pas voter, c'est une communication.

Mme Anne BIRABEN : C'est une communication ? Ce n'est pas un vote ?

Mme Marine ROSSET : Il n'y a pas besoin de vote.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, c'est un plan partenarial, mais sans vote. Ça tombe bien. Bon, alors, nous allons passer aux délibérations rapportées par notre collègue, et je vous invite à lire, chers collègues, les deux autres communications

Mme Anne BIRABEN : Non, celle-là, il faut la voter. Ce sont les deux autres qu'il ne faut pas voter.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord. Il faut la voter. C'est le plan partenarial. Alors, Marine ROSSET, vous voulez commenter avant de voter ?

Mme Marine ROSSET : Est-ce que vous voulez, Madame la Maire, que je commente avant de voter ?

Mme Florence BERTHOUT : Vous pouvez voter sans commenter, mais...

Mme Marine ROSSET : Je trouve que ce rapport est intéressant. Et que ce n'est pas parce qu'on ne connaît pas des gens qui ont bénéficié de la location, qu'on ne connaît pas quelqu'un qui a, et cetera, que ce qui est dit dans la communication n'est pas vrai, en fait. Il y a un rapport à la vérité qui devient un petit peu compliqué dans cette instance. Donc je rappelle que cette communication a été rendue obligatoire à la suite de la loi Égalité citoyenneté et il me semble que c'est tout simplement une bonne chose qu'on ait de quoi évaluer par nous-mêmes l'action de la Ville sur le logement.

Mme Florence BERTHOUT : Je trouve assez curieux, d'où ce petit incident, qu'on vote sur un rapport. Je trouve ça quand même très particulier. Je vais m'abstenir, mais j'aurais beaucoup à dire. On ne va pas commenter, sinon cela va nous amener très loin. Je trouve que le taux de rotation notamment est très faible, et cetera. Donc je vais m'abstenir. On ne va peut-être pas faire un débat sur le logement ? Si ? Vous voulez ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : On peut voter sur le fait qu'on en a parlé. Cela se fait.

Mme Florence BERTHOUT : Alors, vous voulez qu'on vote sur le fait qu'on a parlé d'un rapport ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Qu'on en a pris connaissance.

Mme Florence BERTHOUT : Alors nous allons voter, c'est une nouveauté.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : C'est pareil pour les DOB.

Mme Florence BERTHOUT : Pas tout à fait, parce que le DOB, je suis désolée, est un débat d'orientation budgétaire, donc on discute sur les orientations. Là, on ne discute sur rien du tout. On a un rapport. Il est transparent, c'est vrai. Mais en même temps, il n'a pas vraiment le choix. C'est une obligation de la loi Égalim. Alors, votons. Voilà un bel exercice de démocratie. Moi je m'abstiens, parce que j'aime bien savoir pourquoi je vote, vous voyez ? Allez, de toute façon, cela passe, donc vous êtes heureuse.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 3 (Mmes LEMARDELEY, ROSSET et MM. AUDOUIN)
Contre : 0
Abstentions : 11 dont 2 pouvoirs
N.P.P.V : 0

La 2025 DLH 355 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

18 - 2025 DLH 371 - PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION ENVIRONNEMENTALE DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX – COMMUNICATION

19 - 2025 DLH 372 - PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION ENVIRONNEMENTALE DES COPROPRIÉTÉS - COMMUNICATION

Mme Florence BERTHOUT : Je vous fais grâce des deux communications, pour ne pas en rajouter.

20 - 2025 DAC 169 - SUBVENTIONS (386 000 EUROS) ET CONVENTIONS POUR L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES ARTISTIQUES DANS LES COLLÈGES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR ET L'HÉRITAGE OLYMPIQUE

M. Pierre CASANOVA : Contrairement à l'intitulé, il s'agit de subventions d'un montant total de 15 000 euros. Je dis contrairement à l'intitulé, parce que c'est une délibération fourre-tout, où on approuve 62 subventions à travers tout Paris, mais il n'y en a que deux qui concernent notre bel arrondissement, celle bénéficiant à l'Atelier des Feuillantines et celle bénéficiant au Théâtre de la marionnette.

Je commence par l'Atelier des Feuillantines. Le total de 10 000 euros se décomposerait en deux subventions de fonctionnement. L'une correspond à une coopération avec le collège Lavoisier, notamment pour prodiguer un enseignement à sa classe Ulis UP2A, qui est composée essentiellement, dans cette délégation, d'élèves handicapés physiques et autistes, et l'autre d'élèves handicapés physiques, autistes et aussi allophones. Évidemment, nous soutenons l'initiative. La seconde, toujours pour l'Atelier des Feuillantines est de 5 000 euros et elle concernerait une opération d'éveil d'un public de jeunes élèves d'une classe Ulis de la cité scolaire Montaigne aux activités d'art contemporain, à la curiosité, au développement des facultés cognitives.

Le Théâtre de la marionnette est la deuxième bénéficiaire de cette subvention. On retrouve un même montant de 5 000 euros, toujours pour une action qui s'inscrirait dans le cadre des résidences d'artistes vers les collèges et vers les établissements scolaires pour éveiller les publics qui n'en sont pas les plus proches aux activités artistiques au sens large du terme. Ici, le Théâtre de la marionnette engagerait une action auprès d'une classe SEGPA ou Ulis d'environ 16 élèves, également attentive aux questions de handicap. Le choix s'est porté sur l'artiste Lucie Hanoy.

On connaît bien les deux établissements, les Feuillantines et le Théâtre de la marionnette, on sait qu'ils font un vrai travail. Et c'est un montant qui leur sera très utile. Je vous propose par conséquent de voter favorablement à ce projet.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable ? Je vous remercie. Nous n'arrivons pas à accueillir dans nos résidences des enfants porteurs de handicaps, tout simplement parce que le dernier étage n'est pas accessible PMR, mais nous aimerions beaucoup pouvoir le faire pour nos propres résidences d'artistes. Voilà, c'est juste un élément d'information complémentaire. Avis favorable ? Je vous remercie.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

La 2025 DAC 169 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

21 - 2025 DAC 315 - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À LA COMMUNAUTÉ VIETNAMIENNE DE PARIS, PRÉSENTE DANS LE 5E ARRONDISSEMENT, PLACE MAUBERT (PARIS 5E)

M. Pierre CASANOVA : La DAC 315 me touche personnellement et ce n'est pas un conflit d'intérêts, mais au contraire un motif supplémentaire pour vous inciter à voter en faveur de ce projet, puisqu'elle concerne la communauté vietnamienne de Paris et en particulier son ancrage dans le 5e arrondissement. Il s'agirait d'apposer une plaque place Maubert qui dirait «

C'est ici au cœur du 5e arrondissement que la communauté vietnamienne de Paris s'est historiquement implantée dès les années 1950. Depuis, des générations de Parisiens d'origine vietnamienne continuent à entretenir un lien entre la France et le Vietnam notamment à travers les arts, la gastronomie ou des échanges économiques ».

Je disais que cela me touche personnellement, et Florence le sait, parce que les liens entre les habitants natifs du 5e et les membres de la communauté vietnamienne sont très anciens et se sont traduits y compris par des unions franco-vietnamiennes qui habitent le 5e arrondissement. C'est une communauté très vivace avec laquelle les gens de mon bord politique, nous partageons des valeurs qui sont le goût du travail, le sens du collectif et la haine du totalitarisme, puisqu'ils en ont été victimes. Je rappelle qu'après 1954, le régime communiste vietnamien a liquidé en une année 700 000 paysans nord-vietnamiens parce qu'ils n'avaient pas la carte et qu'ils étaient considérés comme déviants. En quelques mots, c'est une colonisation qui a entraîné vers notre beau pays des vagues de populations vietnamiennes dès la Première Guerre mondiale, puis la Seconde, sans attendre la Guerre d'Indochine, ensuite appelée Guerre du Vietnam, pour nous amener des sujets qui ont tous offert à la France une intégration, voire une assimilation applaudie de façon absolument consensuelle. La délibération ajoute que, dans les années 1950, il y a eu un surcroît de cet apport migratoire tout à fait heureux en raison de la guerre qui s'est traduit dans notre bel arrondissement pas uniquement sur un plan démographique, mais aussi sur un plan gastronomique, puisque nous avons eu dans l'arrondissement le premier restaurant vietnamien de Paris. Ensuite, on a vu se multiplier les épiceries, mais aussi la première librairie vietnamienne de Paris et les premières agences de voyages France-Vietnam. De façon assez heureuse, la Direction des Affaires culturelles rappelle que c'est le Président Giscard d'Estaing, puis le Président François Mitterrand qui ont accueilli les boat-people, et on a tous en mémoire les interventions de Monsieur Glucksmann et de Raymond Aron en faveur de ces exilés. Je rappelle que 130 000 exilés dans ces années 1970-1980 ont rejoint la France. Et Jacques Chirac a également apporté son concours. Pour tous ceux qui ont une affection particulière pour cette communauté, pour ces victimes du communisme, évidemment, ce projet d'apposition d'une plaque ne peut que remporter notre soutien inconditionnel. Voilà ce que je voulais dire avant que Benjamin ISARE complète mon propos.

M. Benjamin ISARE : C'est tout à fait vrai. Je vais être très court. Je suis très content que ce vœu qui a été déposé et adopté à l'unanimité dans ce Conseil d'arrondissement l'année dernière puisse enfin voir le jour. C'est vrai qu'on a beaucoup de liens avec la communauté vietnamienne et franco-vietnamienne dans le 5e arrondissement à travers différentes associations. On accompagne le Festival Ici Vietnam et toutes les actions culturelles qu'ils peuvent mener dans le quartier. Je suis très content que ce vœu aboutisse enfin avec l'installation de cette plaque.

Mme Florence BERTHOUT : On a un restaurant très bon, qui est un peu le cœur de la communauté, à côté de Monge. Et puis beaucoup de commerçants autour de la place Maubert. Ce sont un peu les épicentres. Avis favorable, j'imagine ?

M. Philippe BOUCHET : Je voulais rajouter un mot pour dire que ce vœu présente aussi quelque chose de très intéressant et montre que l'arrondissement est une échelle intéressante pour des échanges avec le reste du monde et qu'effectivement des communautés se sont ancrées parfois dans des arrondissements, mais pas dans tout Paris. Paris est une ville monde, mais je crois que les arrondissements ont aussi des spécificités. On a eu un festival asiatique cette année, une tentative de rapprochement avec un arrondissement de Tokyo, nous avons cette plaque, mais nous avons aussi un certain nombre d'autres sujets, et d'autres arrondissements de Paris sont peut-être aussi des échelles intéressantes qu'il serait intéressant d'encourager. En tout cas, moi, je trouve très intéressante cette présentation que vous nous avez faite de cet ancrage vietnamien de la communauté dans le 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Avis favorable, j'imagine ?

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

La 2025 DAC 315 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

22 - 2025 DSOL 162 - SUBVENTIONS (333 540 EUROS) ET CONVENTIONS À TRENTE ASSOCIATIONS MENANT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET DE LIEN SOCIAL DANS LES QUARTIERS PARISIENS

Mme Nazan EROL : la DSOL 162 concerne des subventions à hauteur de 333 540 euros et des conventions à 30 associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens. Pour notre arrondissement, cela concerne le Secours populaire, qui gère 7 permanences d'accueil et de solidarité dans différentes antennes parisiennes avec des accompagnements spécialisés, comme vous le savez, comme l'aide aux démarches d'accès au logement et à l'hébergement, l'aide juridique, mais aussi sur la santé, également des actions d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des ateliers sociolinguistiques. Donc je soumets à votre approbation le versement d'une subvention annuelle de 20 millions d'euros pour soutenir le Secours populaire.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment. Avis favorable ?

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

La 2025 DSOL 162 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

23 - 2025 DU 210 - SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE « RIVES DE LA SEINE » - PROPOSITION DE DÉLIMITATION ET DEMANDE DE CLASSEMENT

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Édouard CIVEL qui va rapporter la DU 210, une délibération très importante parce qu'il s'agit de la proposition de délimitation et demande de classement « site patrimonial remarquable ». Évidemment, on y est ô combien sensibles dans notre bel arrondissement.

M Édouard CIVEL : Tout à fait. Merci beaucoup, Madame la Maire. À la suite de l'inscription au patrimoine mondial de Paris Rives de la Seine, il s'agit de créer un nouveau site patrimonial remarquable (SPR). Cette délibération vise à définir le périmètre qui est proposé comme site patrimonial remarquable à l'État par la Ville, sur un travail de définition de ce périmètre en réalité conjoint avec l'État. Ce périmètre est un peu élargi par rapport aux quais de Seine. Il va contenir les huit premiers arrondissements ainsi que des bouts, notamment du 16e ou du 12e. L'objectif est de préserver la cohérence architecturale paysagère, à travers les hauteurs, à travers les toitures, les teintes, les matériaux et bien évidemment les vues emblématiques que l'on peut avoir de Paris dans ce centre historique. Évidemment, cela ne

présuppose pas d'empêcher une transition écologique du centre de Paris qui sera également nécessaire. C'est simplement l'idée de permettre de le faire en cohérence avec le périmètre historique de Paris. La nouvelle délimitation qui est proposée va correspondre en fait au nord à l'ancienne enceinte que nous avions, qui se matérialise aujourd'hui par les grands boulevards, et au sud par les boulevards Port-Royal, des Invalides, Saint-Marcel. Donc, ce sera vraiment ce cœur de Paris. Côté rive gauche, ce qui est souvent matérialisé par le Quartier latin et le quartier des ministères du côté du 7e arrondissement. Et rive droite, ce sont vraiment les neuf premiers arrondissements qui vont être concernés. Donc, cette délibération vise à demander officiellement le classement de ce périmètre à l'État. Ensuite, une fois que nous aurons obtenu ce classement, la Ville de Paris pourra proposer des règlements qui viendront soit compléter soit se substituer au plan local d'urbanisme dans le centre de Paris, toujours dans cet objectif de permettre une préservation, un renforcement de la préservation des perspectives historiques du Paris historique sur les premiers arrondissements.

Voici les grandes lignes de cette délibération qui est assez importante dans la logique de garder un Paris avec le charme d'antan, puisque finalement les limites matérialisées dans ce patrimoine remarquable sont les limites de Paris aux alentours de 1750, et en même temps de permettre toutefois des interventions dans la ville afin de l'adapter toujours plus au changement climatique. Je vous propose de voter favorablement.

M. Laurent AUDOUIN : La délibération enfonce une porte ouverte. Elle rappelle à quel point le centre de Paris est une zone, je ne sais pas quel mot utiliser, qui est absolument chargée d'histoire, à un point qui est peut-être unique au monde. Contrairement à Londres, par exemple, ou à beaucoup d'autres villes européennes, Paris n'a pas eu à subir en son centre trop d'opérations de destructions de ses monuments. Effectivement, le monde entier vient profiter de cet exemple d'architecture qui s'étale sur plusieurs siècles et qui fait notre ravissement quotidien. Cela étant dit, cette délibération est intéressante et je pense que la démarche va plutôt dans le bon sens, mais elle vient nous rappeler que nous sommes quand même à un moment un peu charnière de l'évolution de Paris, dans le sens où l'hypercentre parisien est de plus en plus traité comme une sorte de musée à ciel ouvert.

Il n'y a pas longtemps, il y avait un article intéressant sur la migration de la Fondation Cartier qui vient renforcer les craintes que l'on peut avoir aujourd'hui. C'est-à-dire que les grandes puissances de l'argent veulent absolument être au centre de Paris. Le centre de Paris est d'ailleurs peut-être un petit peu trop accueillant et on voit se multiplier effectivement les opérations de prestige, des opérations absolument énormes qui portent en germe une muséification, et donc en fait une spécialisation de Paris. Le centre de Paris demain risque peut-être d'être dévolu aux milliardaires et aux touristes. Évidemment, c'est quelque chose qu'il faut combattre. Les politiques actuelles de la Ville, et notamment le fait de créer du logement social, y compris dans l'hypercentre, y compris dans un endroit où cela coûte un peu plus cher, est une politique indispensable. Je le dis vraiment, indispensable, pour empêcher précisément que le phénomène de muséification aille à son terme. Il faut maintenir de la vie dans nos quartiers, il faut maintenir des gens de toutes les classes sociales, il faut maintenir des étudiants, il faut maintenir des écoles, des commerces de proximité. Il faut que ces quartiers continuent à vivre et ne soient pas demain simplement la zone de chasse des fondations de milliardaires et autres Airbnb. Moi, je suis plutôt prêt à voter cette délibération ou en tout cas à la considérer, mais vraiment n'oublions pas que nous devons collectivement réfléchir au Paris que nous voulons. Et je ne suis pas sûr que le Paris de Madame Dati et la muséification soient la bonne idée.

Mme Florence BERTHOUT : On reste là-dessus si vous voulez, bien parce que j'aimerais que les débats ici ne se politisent pas trop. Marine ROSSET, allez-y.

Mme Marine ROSSET : Oui, écoutez, c'est rare que je ne vote pas des propositions qui viennent de la Ville. Je vais m'abstenir par prudence. Je ne sais pas à quel point cette protection que je souhaite, que je partage, ne va pas lier nos mains et empêcher effectivement une vie de la ville. Je le dis peut-être de façon différente de Laurent, mais je pense qu'il y a des choses qui sont communes. Je ne sais pas. Peut-être que c'est équilibré. Je n'arrive pas à la lecture de cette délibération à me faire mon propre avis.

Mme Florence BERTHOUT : C'est tout à fait normal. Pardon de vous interrompre, mais il appartiendra à l'exécutif et au prochain exécutif de donner corps à cela. C'est à partir du moment où vous avez délimité un périmètre, comme l'a très bien rappelé Monsieur le premier adjoint, que la Ville pourra proposer des règlements d'urbanisme. Donc n'oublions pas que c'est la Ville qui aura à la main des règlements. Ce n'est pas l'État.

Mme Marine ROSSET : Tout à fait, je l'ai dit au début. Ce que vous dites là, à quelques mois des municipales, quel que soit notre camp, nous inciteraient finalement à ne pas le voter maintenant, à attendre. Parce que la réserve électorale, ce n'est pas simplement ne plus politiser pour que chacun puisse faire son avis. C'est aussi freiner, restreindre les projets pour qu'ils ne soient pas trop engageants pour la suite et les successeurs, quels qu'ils soient. Voilà l'explication de mon vote.

Mme Florence BERTHOUT : Très bien, merci beaucoup. Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN : Merci, Madame la Maire. Écoutez, moi, je me réjouis de la poursuite de ce projet de SPR. Et je me réjouis que le 5e arrondissement soit entièrement dans les délimitations de ce SPR. Je suis très contente, moi que la Ville, au contraire, s'interroge et s'intéresse au patrimoine. Cela met en perspective un certain nombre de choses que j'ai dites tout à l'heure, notamment sur le logement social. J'ai parlé de patrimoine également et je trouve qu'il est très important d'avoir toujours en tête cette idée que le patrimoine dans notre ville est notre trésor, notre richesse et que, évidemment, il faut que l'on y fasse très attention. Et sans figer la ville, je pense qu'il est important de préserver. Laurent AUDOUIN, je rejoins vos propos. J'espère que ce SPR va permettre d'éviter un certain nombre de destructions. Moi, j'ai encore vraiment de la peine de penser que l'immeuble magnifique de Roger-Henri Expert rue Gay-Lussac, art déco, magnifique, ait été détruit. Je vous rappelle que le pavillon des sources de Marie Curie a été sauvé in extremis par la ministre de la Culture. Et donc, je suis très contente qu'il y ait une prise de conscience de ce patrimoine absolument magnifique dans lequel nous vivons, et nous y sommes peut-être trop habitués. Nous ne mesurons peut-être pas à quel point nous vivons dans une ville absolument magnifique d'équilibre, de beauté. Et je suis contente donc que ce SPR puisse avoir des délimitations qui englobent le 5e.

Mme Florence BERTHOUT : Moi, je me réjouis de ce périmètre. Et évidemment, il appartiendra à l'exécutif, quel qu'il soit, en lien étroit je l'espère avec les mairies d'arrondissements, de faire des règlements d'urbanisme qui permettent d'y vivre. Donc, je redis qu'y vivre, c'est aussi avoir du logement et des protections pour nos commerces de proximité. C'est la raison pour laquelle je me suis battue, pour qu'on ait des périmètres de protection pour le commerce de bouche et l'artisanat, ce qui n'était pas le cas avant, et pour les librairies. Et à chaque fois que l'on protège, il faut avoir conscience que l'on fait beaucoup d'heureux, et aussi parfois quelques malheureux, parce que protéger veut dire aussi un peu mettre un coin dans la liberté – la liberté de commerce, la liberté d'entreprendre, et cetera.

Mais cela ne peut pas se faire sans cela, c'est le propre des règlements. Nous passons au vote, donc je comprends que vous vous abstenez. Vous êtes trois à vous abstenir ? Trois abstentions. Avis favorable, je vous remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 11 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 3 (Mmes LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)
N.P.P.V : 0

La 2025 DU 210 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

24 - 2025 DAE 117 - SUBVENTIONS (518 600 EUROS) AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2025 ET CONVENTIONS

M. Benjamin ISARE : La DAE 117 est une délibération que nous avons tous les ans, qui vise à attribuer les subventions aux associations de commerçants pour les aider à financer les illuminations de Noël. La Ville a modifié un petit peu ses critères d'attribution, plutôt dans le bon sens. Il faut reconnaître le travail de l'adjoint Monsieur Bonnet-Oulaldj.

Mme Florence BERTHOUT : Remarquez, au bout d'un moment...

M. Benjamin ISARE : Cela fait quand même plus de dix ans qu'on essaye de faire avancer.

Mme Florence BERTHOUT : L'accouchement fut long.

M. Benjamin ISARE : Cela fait dix ans que l'on demande, et enfin, c'est entendu.

Mme Florence BERTHOUT : Enfin quelqu'un de bon sens. Ce qui n'a pas toujours été le cas. Passons.

M. Benjamin ISARE : Cette modification sur le pourcentage de subventions est plutôt plus favorable pour nos petites associations, petites et moyennes associations dans le 5e arrondissement. Je vais vous détailler les subventions pour cette année : pour Le Carré de la Tournelle 1 000 euros, Cinq sur cinq, 3 200, Heureux comme le 5, 10 000, Les villages Mouffetard, c'est le haut, 5 400, Vie Mouffetard, c'est le bas, 6 500, Quartier Latin-Huchette 3 600 et Concept 5, 3 100 euros. Pour la première fois, nous allons avoir des illuminations de Noël Place Jussieu. Le taux de subventionnement est aux alentours de 30 % alors qu'il était plutôt autour de 20 % les années précédentes, donc on ne peut que se réjouir.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable, j'imagine ? Je vous remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

La 2025 DAE 117 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

25 - 2025 DJS 130 - ADAPTATION EXCEPTIONNELLE DU DISPOSITIF PARIS JEUNES VACANCES POUR L'ANNÉE 2025

Mme Violaine HACKE : Je vais essayer d'être rapide et efficace. Il s'agit d'une adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances que l'on vote tous les ans. On avait voté pour 30 chèques, mais il se trouve que, grâce au grand succès de la communication

qui a été menée, nous avons eu énormément de demandes. Nous avons donc 8 chèques supplémentaires qui nous sont ajoutés, sachant qu'il s'agit de chèques d'une valeur de 200 euros qui permettent à des jeunes Parisiens entre 16 et 30 ans de pouvoir partir une fois par an trois jours et deux nuits avec une finalité touristique. Nous avons fait une première commission en juin. Nous avons attribué 21 chèques à l'origine, il devait nous en rester 9. Avec ces 8 chèques de plus, on passera donc à 17. Nous avons une nouvelle commission la semaine prochaine afin de pouvoir attribuer les derniers chèques pour les vacances, qui représentent celles de la Toussaint et celles de Noël. Nous appelons évidemment positivement le vote. Merci beaucoup.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup et merci d'avoir obtenu une augmentation des chèques Paris Jeunes Vacances. C'est bien. Avis favorable de tous, j'imagine ? Je vous remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

La 2025 DJS 130 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

26 - 2025 DJS 147 - SIGNATURE DU CONTRAT JEUNESSE DU 5E ARRONDISSEMENT

Mme Florence BERTHOUT : Je cède de la parole à nouveau à Violaine HACKE pour quelque chose qui est très important, que vous attendiez, que nous attendions, qui est la signature du Contrat Jeunesse du 5e arrondissement. On a mis un peu de temps, vous voyez, c'est comme les subventions aux associations. Je trouve le résultat pas mal.

Mme Violaine HACKE : Nous parlons de la signature du Contrat Jeunesse d'arrondissement, une signature officielle qui finalise un long processus d'élaboration qui a commencé le 2 avril dernier à Césure et s'est clôturé le 13 mai dernier en mairie du 5e. Sur cette période, ce travail a été mené auprès de la DJS, auprès des jeunes avec une consultation numérique, et a compté six réunions de consultation, dont une par exemple au centre d'animation Arras ou une autre au lycée Henri IV. Il y a eu de grands temps d'échanges auprès d'une centaine d'acteurs de la jeunesse locale, des établissements scolaires, des acteurs de la solidarité, de l'OMS, du conservatoire, du centre d'animation, et cetera. Je laisse Madame la Maire développer ce qui en est sorti d'important.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Ce contrat a été signé au terme d'une démarche participative. Il y a eu une large consultation numérique, vous le savez. Certains d'entre vous y ont participé auprès des jeunes. Il y a eu six réunions organisées en mairie et hors les murs, puisqu'on est allés notamment au CROUS, au centre Paris Anim' Arras, et je voudrais remercier tous les acteurs de la solidarité, de l'enseignement supérieur, de la Ville qui se sont mobilisés. Je suis fière qu'on ait pu lancer très concrètement, par exemple, le guide Santé jeunes. Il y a une présence d'ailleurs renforcée de notre mairie et des associations sur les forums de rentrée universitaire, dont d'ailleurs l'épicerie solidaire pour les étudiants que nous avons créée 1 rue Soufflot. Il y aura une première rencontre Santé jeunes le 12 novembre, vous pouvez le noter. J'espère qu'elle sera couronnée de succès. La santé des jeunes est un sujet de préoccupation absolument majeur, notamment la santé mentale. Vous pourrez voir à travers ce court flyer que cela traduit très concrètement ce que les jeunes ont demandé, parce qu'ils voulaient des points d'entrées très clairs sur les centres de santé, les centres de vaccination, le dépistage et la prévention, les hôpitaux de proximité, les structures dédiées à la santé mentale, les lignes d'écoute. Donc il n'y a peut-être pas tout, mais il y a

l'essentiel. C'est-à-dire qu'ils se plaignaient, à juste titre, qu'il y avait un magma d'informations dans lequel ils ne se retrouvaient pas, surtout que certains jeunes ont bien d'autres sujets, puisqu'il faut qu'ils trouvent de l'argent pour manger, du temps pour suivre leurs études et le reste. Il est très important qu'ils puissent avoir un accès rapide à ces informations. Tout le monde a bien travaillé, donc je remercie et je félicite à la fois les élus et les associations qui ont participé à ce forum.

Mme Marine ROSSET : Effectivement, comme vous l'avez rappelé, on attendait ce contrat local de jeunesse dans le 5e arrondissement, puisque le 5e comprend, et c'est redit dans le contrat, un nombre de jeunes très important. Je me réjouis qu'il soit mis en place. Je souhaiterais peut-être signaler trois points d'attention pour la suite. D'abord insister sur la santé mentale des jeunes, rappeler que dans le 5e arrondissement, rue Pascal, il y a le BAPU qui permet aux étudiants d'avoir accès à des psychologues et des psychanalystes gratuitement. Le temps d'attente est long, mais cela ne veut pas dire que le BAPU lui-même ne peut pas réorienter et les aider. En tout cas, je souhaite souligner leur travail et le fait que ce lieu existe. Deuxième chose, comment, après la mise en œuvre de contrat, continuer à recueillir une parole de jeunes à l'intérieur de l'instance, des associations, et cetera, puisque c'est ça qui était intéressant dans la consultation qui a eu lieu, c'est le fait que des jeunes puissent prendre la parole et dire vraiment ce qui comptait et quelles étaient leurs difficultés ou au contraire leurs espoirs, leurs envies. Cela me paraît important que, dans l'instance qui...

Mme Florence BERTHOUT : Qu'il puisse vivre. Je suis d'accord.

Mme Marine ROSSET : Et puis, dernière proposition, c'est quelque chose qu'on a impulsé, disons-le, élus d'opposition. Vous l'avez mené à bien. Je trouverais intéressant que, quelle que soit la suite, l'opposition dans ce type de contrat puisse aussi être associée à ces dispositifs et à leurs sujets.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis d'accord. Pas d'objection, parce que je pense qu'effectivement il faut le faire vivre, ce qui est très compliqué, parce qu'il faut avoir accès aux jeunes. Je pense que ce document qui était réclamé a le mérite d'être extrêmement efficace pour accéder aux structures. Avis favorable, j'imagine ? Pardon ?

Mme Anne BIRABEN : J'aurais souhaité intervenir pour remercier, effectivement, tous les acteurs et toutes les personnes qui ont participé à ce travail. Je trouve aussi très positif l'accent qui est mis sur la santé mentale des jeunes. C'est un aspect effectivement très important. Je souligne quand même que 76 % des jeunes n'ont pas de suivi de santé régulier. Cela reste encore absolument énorme. Et puis, je voulais dire aussi un mot sur le sport, parce que le sport est quand même quelque chose d'essentiel pour l'équilibre des enfants, des jeunes. On parle bien des jeunes à partir du collège et j'ai appris malheureusement que le gymnase Poliveau était fermé à partir du 6 novembre jusqu'au 20 décembre. Donc, il va y avoir beaucoup de scolaires et de jeunes qui faisaient du foot, du badminton, des activités sportives qui ne vont pas pouvoir en faire pendant ces longues semaines, jusqu'aux vacances, c'est-à-dire pendant deux mois. Et puis je crois savoir également que les parents qui ont réglé et payé le sport à leurs enfants ne seront pas pour autant remboursés des semaines où ils n'iront pas. C'est dommageable parce que les jeunes ont besoin de se défouler. Et malheureusement, c'est trop souvent le cas que des gymnases soient inaccessibles pour les jeunes. Et puis cette absence de gymnase...

Mme Florence BERTHOUT : Chère collègue, je suis désolée, ça n'est pas le sujet du contrat.

Mme Anne BIRABEN : Mais le sport c'est très bien, mais si on ne peut pas en faire ?

Mme Florence BERTHOUT : Je suis tout à fait d'accord, c'est un vrai sujet en tant que tel, mais ça n'est pas le contrat jeunesse. Je le dis d'autant plus que je suis en total désaccord avec le fait de mobiliser des gymnases. Et ce ne sont pas que les jeunes qui sont accueillis là, ce sont aussi des associations d'anciens. Madame Violaine HACKE pourrait en témoigner. S'il vous plaît, nous restons sur les objets. Encore une fois, et je me l'applique à moi-même, dans ce conseil d'arrondissement, nous traitons les délibérations s'il vous plaît, parce que, sinon on ne va pas s'en sortir. Et on a derrière des vœux qui sont importants. Donc, le sujet n'est pas le gymnase Poliveau. Donc, est-ce qu'il y a des remarques sur le contrat ?

Mme Anne BIRABEN : Je n'ai pas terminé.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, mais pas sur Poliveau qui n'a rien à voir. Je l'ai dit. On passe au vote.

Mme Anne BIRABEN : Non, Madame la Maire. J'ai encore des choses à dire.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable ou pas ?

Mme Anne BIRABEN : J'ai encore des choses à dire.

Mme Florence BERTHOUT : Vous êtes favorable ou pas ?

Mme Anne BIRABEN : Non, je veux expliquer pourquoi.

Mme Florence BERTHOUT : Écoutez, c'est moi qui préside les débats. Nous ne sommes pas sur Poliveau.

Mme Anne BIRABEN : Il n'y a pas une seule fois le mot addiction, il n'y a pas une seule fois le mot prévention des écrans.

Mme Florence BERTHOUT : Écoutez, nous avons des centaines de personnes qui ont travaillé.

Mme Anne BIRABEN : Il n'y a rien sur les violences sexuelles. Les violences sexistes et sexuelles, les jeunes filles en souffrent.

Mme Florence BERTHOUT : Il faut le lire. Si, c'est mis. Donc, vous votez contre ? Vous êtes contre ou pas ?

Mme Anne BIRABEN : La prévention doit faire partie de ce contrat jeunesse, Madame la Maire, et je regrette que vous n'ayez pas pu soulever ces projets, soulever ces questions qui sont de réelles questions et qui sont malheureusement extrêmement absentes. Ce sont les défis et les enjeux de la jeunesse du XXI^{e} siècle, et c'est absent. Les réseaux, la violence des réseaux sociaux, pas un mot dessus. Nous regrettons que ce ne soit pas dans ce contrat jeunesse, parce que je pense que le contrat jeunesse passe à côté de ses objectifs.

Mme Florence BERTHOUT : Toutes les associations seront contentes de voir que vous votez contre un projet qui a mobilisé des dizaines et des dizaines de jeunes et d'associations. Donc, vous votez contre.

Mme Anne BIRABEN : C'est trop éloigné de la réalité.

Mme Florence BERTHOUT : Mais il faut le lire, parce qu'on traite les sujets. Merci.

Mme Anne BIRABEN : Je l'ai lu, Madame la Maire, et c'est pour ça que je vous fais ces remarques.

Mme Florence BERTHOUT : Philippe BOUCHET, allez-y.

Mme Anne BIRABEN : Je suis pour la prévention contre les réseaux sociaux qui sont d'une violence inouïe pour la jeunesse.

Mme Florence BERTHOUT : Philippe BOUCHET, allez-y, s'il vous plaît.

Mme Anne BIRABEN : Il faut l'entendre, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT : Mais nous faisons plein d'opérations de sensibilisation là-dessus. Il faut les suivre.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 11 dont 1 pouvoir
Contre : 3 (Mme BIRABEN, MM. BARRAT et BOUCHET)
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

La 2025 DJS 147 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

27 - V052025060 - VŒU RELATIF À LA GRATUITÉ DU STATIONNEMENT POUR LES COMMERÇANTS PARISIENS LORS DES LIVRAISONS

M. Philippe BOUCHET : Effectivement, je crois qu'il y a beaucoup de choses qu'on peut toujours améliorer. C'était un petit peu l'idée de l'intervention précédente. Là, c'en est une autre. Nous avons eu l'occasion de voir au Conseil d'arrondissement précédent et ensuite au Conseil de Paris une demande de report et d'extension de la délégation de service pour les marchés en extérieur. Je vous rappelle qu'effectivement, on avait eu l'occasion de nous exprimer sur le besoin de remise en concurrence, il y a à peu près un an et demi, puis sur la séparation et le résultat de cette mise en concurrence. Et là, il nous était expliqué que l'on reportait jusqu'au mois de juin la délégation actuelle de manière à pouvoir faire des améliorations et des ajustements, notamment stratégiques. Donc je pense que c'est une très bonne chose et un bon moment, c'est ce qu'on avait vu au dernier Conseil, pour proposer des choses et regarder plus en détail deux points que je voulais proposer. Donc, ce sont les deux vœux qui viennent.

Le premier concerne le stationnement pour les commerçants parisiens, puisqu'effectivement, au-delà de l'extension de cette délégation en termes de temps jusqu'au mois de juin, la délibération qui a été portée au Conseil de Paris, propose, et cela a été accepté, la gratuité du stationnement pour les commerçants des marchés lors de leur livraison dans tout Paris six jours sur sept. Cela permet aux commerçants des marchés qui font des livraisons, ce ne sont donc pas tous les commerçants et tous les types de commerces, d'aller dans Paris, de se garer et de pouvoir faire leurs livraisons. Or, notre attention a été attirée sur le fait que cela constituait un traitement inégal par rapport aux commerçants sédentaires, qui, pour certains métiers, comme les fleuristes ou les bouchers, font des livraisons et sont en concurrence avec les marchés. Quand on regarde le texte qui a été présenté au Conseil de Paris, un commerçant de marché a accès à une gratuité du stationnement dans tout Paris en dehors des jours de marché. Donc, un commerçant qui a des clients, qui est apprécié et qui livre en semaine des clients qui viennent le voir sur le marché ou qui ne peuvent pas être sur le marché ce jour-là, aura une gratuité de livraison. Et donc certaines professions, je pense à

la boucherie, je pense aux fleuristes, s'alarment de ce sujet-là, et souhaiteraient faire évoluer le texte. Encore une fois, on ne parle pas du stationnement autour des marchés pendant les jours de marché, on parle spécifiquement de la livraison dans tout Paris, du lundi au samedi. Si ce dispositif devait être pérennisé pour les commerçants des marchés, il nous semblerait normal qu'il soit étendu dans les mêmes conditions aux commerçants sédentaires parisiens et à leurs employés, puisque cette disposition concerne les livraisons des véhicules des commerçants répertoriés comme commerçants des marchés et ceux de leurs employés qui vont être répertoriés, j'imagine, sur une plateforme comme c'est le cas actuellement pour les commerçants. Nous proposons qu'il y ait une étude de l'impact sur les finances de la Ville qui soit faite, parce que, si l'on parle de gratuité, il y a forcément un impact, et peut-être parler d'expérimentation de l'une ou l'autre, ou des deux mesures de gratuité, pour voir effectivement ce que cela apporte. Est-ce que cela pourrait dynamiser certains commerces ? Est-ce que l'égalité de traitement sera finalement importante ? Et de manière générale, il serait intéressant de faire participer les fédérations à ces différents sujets. Donc encore une fois, il s'agit simplement d'une égalité de traitement par rapport à un texte qui nous a été présenté lors du dernier conseil d'arrondissement.

M. Benjamin ISARE : Quels types de véhicules cela concerne-t-il ? Parce que, Philippe, tu fais référence à la carte stationnement professionnel. La carte stationnement professionnel concerne les véhicules qui sont enregistrés au nom de la société. Puisque ce serait déclaratif, comment effectuer ce type de recensement ?

M. Philippe BOUCHET : J'avoue que je ne sais pas comment la mairie a prévu de recenser, puisque c'est le texte qu'on a eu au dernier conseil d'arrondissement. C'est une ligne toute à la fin du délibéré qui indique que les commerçants et tous leurs employés pourront dans le cadre de livraison... Mais comment on vérifie les livraisons, c'est assez ouvert. Donc, comment on enregistre ?

M. Benjamin ISARE : Là, c'est par rapport aux commerçants sédentaires, parce que, pour les commerçants des marchés c'est suivi par la DAE, le service des marchés. Il définit le camion et le véhicule qui emmènent les employés et c'est réglé. C'est sur deux véhicules pour un commerce. Pour les sédentaires, comment fait-on les choses ? Je rappelle quand même que, si l'objectif est de permettre la livraison, jusqu'à preuve du contraire, les zones de livraison sont gratuites et il n'y a aucune verbalisation sur les zones de livraison. Je ne comprends donc pas bien l'argument des livraisons, sachant que, par exemple, dans le 5e, et je crois que c'est le cas dans tous les arrondissements, il y a eu une augmentation très forte du nombre de places de livraison. Nous avons travaillé avec la direction générale des services et Édouard notamment sur ce sujet, pour avoir un maillage très fin sur les zones de livraison, pour qu'il puisse y en avoir à moins de 100 mètres ou 150 mètres de n'importe quelle entrée d'immeuble dans l'arrondissement. Donc, je ne comprends pas bien ce vœu qui vise à finalement autoriser une forme de gratuité pour les commerçants sédentaires, qui ont pignon sur rue dans nos rues, pour des livraisons alors qu'il y a déjà des zones de livraison. Quel est l'objectif ?

M. Philippe BOUCHET : J'ai envie de retourner la question puisque vous avez présenté la délibération au conseil d'arrondissement précédent pour les commerçants des marchés. Lors des livraisons, la situation est la même effectivement pour les commerçants sédentaires qui sont en livraison et pour ceux des marchés. Ils ont accès de la même façon aux places de livraison. Alors je sais bien qu'effectivement il y a toujours un débat sur les deux roues. Parfois ils ne sont pas complètement enregistrés, mais c'est une autre mesure. Mais le flou est le même que ce soit pour la délibération que nous avons validée la fois précédente ou pour cette fois-ci. L'idée, c'est l'égalité de traitement. Quand on indique que cela concerne les commerçants et leurs employés, est-ce que cela veut dire que l'on va enregistrer tous les employés qui peuvent effectivement se garer ? Vraisemblablement, cela laisse entendre que c'est en dehors des emplacements de livraison. Donc effectivement il y avait une ambiguïté

qu'on n'avait pas forcément vue lors du dernier conseil d'arrondissement, mais en le relisant des gens se sont posé la question. Est-ce que cela veut dire que telle boucherie qui est présente sur le marché, qui est présente aussi avec un commerce en banlieue parisienne, pourra livrer toute la semaine sans payer de droit de stationnement ? Je pense qu'il y a une clarification à avoir.

M. Benjamin ISARE : Sur les zones de livraison, ils ne paient pas de stationnement.

M. Philippe BOUCHET : Alors, pourquoi le préciser ? Je pense qu'il y a une ambiguïté repérée dans le texte précédent qui inquiète les commerçants.

M. Benjamin ISARE : Dans le cadre des marchés, étant donné que les commerçants des marchés sont stationnés sur les linéaires dévolus aux marchés aux horaires de marché...

M. Philippe BOUCHET : Jusqu'à présent, oui. Mais justement...

M. Benjamin ISARE : Je finis mon propos. Au niveau des véhicules qui verbalisent, ils sont sur un linéaire qui est verbalisable, donc les commerçants donnent les numéros de plaque pour qu'il puisse y avoir une neutralisation de la verbalisation automatique sur ces zones. L'annulation de la verbalisation ne marche pas toujours d'ailleurs. Par conséquent, cela est encadré via la DAE. Tel commerce, tel primeur, a un camion et un véhicule parce qu'ils sont cinq sur le stand, deux dans le camion et trois dans la voiture. Il faut être aussi en capacité par rapport au linéaire du stand d'avoir suffisamment de gens, mais la question des livraisons est l'objet du vœu relatif à la gratuité du stationnement pour les commerçants parisiens lors des livraisons. C'est le fait que ce soit lors des livraisons qui me pose question.

M. Philippe BOUCHET : C'est une question peut-être qu'on aurait dû regarder ensemble, effectivement, la dernière fois. On peut peut-être poser la question de cette façon-là.

M. Benjamin ISARE : On peut s'appeler aussi avant de déposer des vœux. C'est vraiment pour les livraisons.

M. Philippe BOUCHET : Le texte qui était présenté la dernière fois concernait effectivement les livraisons, sachant qu'effectivement, si c'est une livraison, normalement cela se fait dans un espace réservé aux livraisons.

Mme Florence BERTHOUT : Que fait-on, chers collègues ? Monsieur AUDOUIN ?

M. Philippe BOUCHET : Est-ce qu'on peut demander une clarification à la mairie pour savoir ce qu'il en est ? Comment cela se passe et ce qu'ils veulent dire ?

Mme Florence BERTHOUT : Oui, cela serait pas mal. Et repréciser à ce moment-là le vœu, parce qu'il est quand même intéressant.

Mme Marine ROSSET : Nous pouvons le faire pour le prochain conseil d'arrondissement.

M. Laurent AUDOUIN : Retirer le texte, se renseigner et rediscuter sur la base d'éléments plus clairs me semble une démarche plus saine.

M. Philippe BOUCHET : Oui, parce qu'effectivement, nous avons des interrogations du coup sur les deux aujourd'hui. Donc essayons de voir la clarification.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, sur les deux. Merci beaucoup. Donc une clarification, avec sans doute un nouveau dépôt de vœu clarifié.

Le V052025060 est retiré.

28 - V052025061 - VŒU RELATIF À UN AMÉNAGEMENT DES MARCHÉS PARISIENS POUR UN MEILLEUR ACCUEIL DE CONVIVIALITÉ OUVERT À TOUS PUBLICS LORS DE LA PAUSE MÉRIDIENNE

M. Philippe BOUCHET : Le deuxième vœu est différent, puisque l'on a un petit peu plus de temps pour le mettre en route. Il concerne l'idée abordée la dernière fois de définir une stratégie. Il y a un point sur lequel je souhaitais peut-être revenir qui faisait partie de la délégation précédente, vous me l'avez fait remarquer dans la matinée, chers collègues, qui est la mise en place de lieux à Paris sur les marchés parisiens en extérieur permettant plus de convivialité et de rencontres. C'est quelque chose qui existait déjà auparavant, mais qui a été très peu mis en place. Je n'ai pas fait le tour de tous les arrondissements, mais très peu ont été mis en place. On voit bien les difficultés qu'il peut y avoir à mettre des lieux de convivialité dans les marchés physiques. Mais je pense que c'est quelque chose qu'il serait intéressant de réétudier, notamment parce qu'il y a dans les commerces de marchés, notamment dans le 5e, de plus en plus de commerces qui donnent du prêt-à-manger. On a un certain nombre de commerces qui sont très bons, souvent thaïlandais, libanais, de différents types. Et l'on voit par ailleurs de plus en plus de gens, notamment des jeunes, qui mangent dehors. Après le Covid, il y a eu une habitude de manger dehors. On le voit effectivement sur différents sites. On a des tables qui sont installées à côté du Panthéon et il y a toujours du monde, sauf quand il pleut. On voit sur certains marchés des files d'attente assez importantes aux alentours de midi, et les gens, notamment les étudiants, n'ont pas forcément de points pour manger. Cela fait partie d'ailleurs de ce qui est ressorti des échanges pour le contrat dont nous venons de parler. Les étudiants parlaient beaucoup d'une absence de tiers lieux. Ce n'est pas uniquement pour manger, mais effectivement, il faut un lieu pour manger. Certaines municipalités en dehors de Paris, Meaux par exemple, ont installé des éléments qui permettent aux personnes de tous âges de profiter de ces lieux pour s'asseoir, pour parler, pour avoir un lien intergénérationnel ou entre personnes âgées. Donc je pense que c'était une disposition qui était intéressante. Je n'ai pas l'impression que cela a eu beaucoup d'effets dans Paris, et je trouve que ce serait intéressant de faire une expérimentation ou de voir avec les délégataires la possibilité de faire une ou deux expérimentations dans Paris. Nous en bénéficierions aussi en termes d'apprentissage pour mettre cela en place sur des marchés. C'est le cas déjà par exemple de tous les marchés couverts, mais c'est un petit peu différent parce que la disposition est différente et qu'ils sont ouverts tous les jours. Mais nous pourrions essayer de mettre cela en place, peut-être dans un ou deux marchés de Paris, d'en parler avec les délégataires. Nous avons deux délégataires. Demandons à chacun des délégataires de tester ces zones de convivialité. C'est aligné avec ce qui était déjà dans les discussions précédentes, mais je crois qu'il faudrait renforcer cet aspect-là sur la vie des marchés.

Mme Florence BERTHOUT : Merci, cher collègue. J'ai juste un problème dans le 5e, je le dis, puisque les commerçants disent qu'il n'y a plus de place sur les marchés pour faire cela. Et je ne souhaite pas que l'on encourage la concurrence. Quand je lis, je trouve cela sympathique, mais il y a un risque d'encourager la concurrence en faisant cela, à ne pas aller consommer dans les brasseries, les boulangeries, et cetera. Donc, moi j'avoue que je suis très réservée parce que les commerçants que j'ai interrogés n'étaient pas fans. Quant aux délégataires, ils me disent à propos du 5e que ce ne serait vraiment pas très heureux.

M. Benjamin ISARE : Oui, pour moi, le vœu est satisfait dans le sens où, dans la délégation de services publics actuels, et j'ai eu l'occasion d'échanger avec Philippe sur le

sujet, on a déjà cette possibilité. Sauf qu'elle n'a jamais été mise en pratique dans le 5e, parce que, sur les jours de marché les plus fréquentés que sont le samedi et le dimanche, il n'y a pas de place. Et donc, dans l'organisation de ces espaces de convivialité, il faut que le même espace puisse être installé au même endroit chaque jour de tenue de marché. On ne peut donc pas, et donc ce vœu, qui est finalement plutôt un vœu parisien ou un vœu du Conseil de Paris, finalement, ne pourra pas avoir d'application dans le 5e.

Mme Florence BERTHOUT : C'est très intéressant sur d'autres marchés, mais, pour nous, franchement, cela me paraît difficile. Vous aviez demandé la parole ?

Mme Marine ROSSET : À la première lecture de ce vœu, j'ai été plutôt favorable, mais à la deuxième lecture, puisque je lis effectivement toujours deux fois vos vœux, il m'a semblé que, dans le 5e il y avait un problème de faisabilité. Mon collègue Laurent AUDOUIN parlait effectivement des marchés en semaine. Peut-être que Port-Royal serait le marché où pourrait être expérimenté quelque chose comme cela, mais il reste effectivement cette question des commerces alentour qui pourraient juger cela d'un mauvais œil. Par ailleurs, pour les étudiants, je serais toujours davantage plus favorable à ce qu'il puisse y avoir des CROUS et des structures où les étudiants mangent chaud au chaud plutôt que de manger debout sur un marché.

M. Laurent AUDOUIN : Je suis un peu sur la même position que Marine. L'idée peut sembler sympathique. Je pense que, si le besoin existe, il se situe plutôt en semaine. Or, nos marchés en semaine n'ont pas le même taux de fréquentation et de remplissage, y compris au niveau des espaces commerciaux, a priori, que le week-end. Et donc, peut-être que les choses pourraient être de ce point de vue modulables. Le point intéressant que je vois, c'est que cela pourrait aussi être un endroit pour avoir de la récupération, un peu de tri sélectif. La nourriture à emporter, c'est très sympa, mais cela génère à 95 % de l'emballage mono-usage qui va être au mieux dans la poubelle d'à côté, et régulièrement qui va encombrer les trottoirs, et on dira ensuite que Paris est sale. Donc, cela pourrait être pas mal que ce soit aussi un moyen de fixer des choses et de limiter cela. Donc, à réfléchir, mais cela ne me paraît pas très abouti en résumé.

Mme Florence BERTHOUT : Mettre une poubelle de tri sélectif à côté d'une table et à côté de marchands de bouche, cela ne marchera pas. Et déjà, il a fallu qu'on déplace la poubelle de tri sélectif Maubert qui était à côté du fleuriste. Il m'a demandé de la déplacer à cause des odeurs, et cetera.

M. Laurent AUDOUIN : Cela n'a rien à voir.

Mme Florence BERTHOUT : Des poubelles de tri sélectif à l'intérieur d'un marché, je vous dis juste que nos commerçants, que nous défendons, n'y sont pas favorables. Ils veulent que ce soit en périphérie et, si possible, pas collé à d'autres commerces. C'est un peu l'expérience du marché Maubert notamment. Je vous propose qu'on passe au vote. En tout cas, je trouve que c'est une bonne idée, mais je n'y suis pas favorable dans le 5e.

M. Philippe BOUCHET : Le vœu n'était pas spécifiquement dans le 5e. Je pense qu'une expérimentation qui se ferait ailleurs pourrait être intéressante aussi pour nous dans le futur.

Mme Florence BERTHOUT : Comme maire, je ne souhaite pas que cela se fasse à ce stade dans le 5e, tout simplement parce que j'écoute les commerçants. Les commerçants qui sont à proximité ne veulent pas. Allez en parler à ceux qui sont sur place, ils ne sont pas très chauds.

Mme Nazan EROL : C'est surtout qu'il n'y a pas que des restaurants. Par exemple, vous prenez la place Maubert, vous n'avez pas que des restaurants, des brasseries ou des boulangeries. Vous avez aussi des petits commerces de repas à emporter. Je ne vais pas citer de noms, mais vous avez ceux qui font des spécialités italiennes, d'autres qui font des spécialités asiatiques. Et ce sont des gens qui payent un loyer.

Mme Florence BERTHOUT : La concurrence a de la concurrence. On passe au vœu, parce que vous ne souhaitez pas le déposer en conseil de Paris ? Vous le maintenez ?

M. Philippe BOUCHET : On le maintient.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord. On passe au vote.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 3 (Mme BIRABEN, MM. BARRAT et BOUCHET)
Contre : 11 dont 1 pouvoir
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

Le V052025061 est rejeté à la majorité des suffrages exprimés.

29 - V052025062 - VŒU RELATIF À L'OUVERTURE D'UN QUICKBURGER AU 15 BD SAINT-MICHEL

Mme Florence BERTHOUT : Modulo, si vous le voulez bien, le changement que je vous ai suggéré. J'ai compris que vous l'acceptiez et je vous en remercie.

Mme Marine ROSSET : Je vous propose de ne même pas en parler. Ou vous voulez que je dise ce que je change ?

Mme Florence BERTHOUT : Oui, nos collègues n'ont que la version non corrigée.

Mme Marine ROSSET : Entendu. Vous le savez, un Quickburger a prévu de s'installer au 15 boulevard Saint-Michel à la place du commerce Côte à côte. Cela évidemment va créer des nuisances pour les habitants de l'immeuble. Par ailleurs, dans notre arrondissement, le boulevard Saint-Michel comprend déjà deux fastfoods de restauration rapide type Quickburger et cela n'est pas forcément l'alimentation que l'on souhaite voir se développer. Par ailleurs, cela ne nous semble pas correspondre à l'esprit du boulevard Saint-Michel et à l'identité du Quartier latin. En un mot, notre proposition est que, par ce vœu, les élus du Conseil d'arrondissement du 5e notifient leur opposition et qu'un dialogue puisse s'engager entre la mairie du 5e arrondissement et la Ville de Paris pour tout faire pour que ce Quickburger n'ouvre pas.

Mme Florence BERTHOUT : Pardonnez-moi de vous interrompre, ce n'est pas qu'un dialogue puisse s'engager parce qu'il est déjà engagé. C'est qu'il se poursuive, parce que nous sommes en phase avec la Ville là-dessus.

Mme Marine ROSSET : J'étais au courant du dialogue que j'avais avec la Ville, mais je ne savais pas que de votre côté...

Mme Florence BERTHOUT : Depuis le premier jour, on est avec la DU, et cetera, pour voir comment on peut bloquer cette affaire.

Mme Marine ROSSET : Par ailleurs, je vous propose, pour que ce vœu soit consensuel, de supprimer le considérant numéro 8 qui commence par « Considérant que le vœu du 17 mai 2021… » et que nous le remplacions par « Considérant la demande des élus du Conseil d'arrondissement auprès de Nicolas Bonnet-Oulaldj, que la Ville intervienne pour lutter contre la vacance commerciale sur le boulevard Saint-Michel, notamment via une étude dédiée de l'APUR et l'envoi d'un courrier aux propriétaires de rez-de-chaussée commerciaux ».

Mme Florence BERTHOUT : Je souhaiterais qu'on ne mette pas qu'un dialogue soit engagé.

Mme Marine ROSSET : Je l'ai dit. Je viens de le changer. J'ai dit « se poursuive ».

Mme Florence BERTHOUT : Voilà, que le dialogue se poursuive. Je voulais vous dire que le permis vient d'être déposé, comme vous le savez. On est au début de l'instruction. Il faut rappeler que le propriétaire du rez-de-chaussée est majoritaire. Et Quick propose un loyer très intéressant. Les ABF, j'espère, vont dire que la façade du Quick ne correspond pas. Cela a l'air plutôt en bonne voie pour le moment. Mais il ne faut pas non plus se raconter d'histoire. Ils ont des avocats et des moyens qui sont tout à fait considérables. Évidemment, je suis plus que favorable avec l'objet de ce vœu. Il est clair que le projet notamment de devanture d'un Quick, comme vous l'avez laissé entendre, ne s'intègre absolument pas. Les extractions sont souvent un sujet de blocage. Je dois vous dire que, d'après ce que j'ai vu, c'est plutôt très bien conçu. Cela me fait mal de le dire, mais les sujets des extractions sont plutôt très bien construits. Mon directeur me rappelait qu'il y avait des filtres à hélium. On peut dire que ce n'est pas esthétique, mais cet aspect-là ne va pas être forcément un aspect de blocage. Donc évidemment qu'on est tous opposés à cela. On a réussi à empêcher l'installation d'un Five Guys, grâce à des tweets très relayés. Je dois dire que le tweet un peu vengeur que j'avais fait à l'époque, qui avait été relayé par 800 personnes en quelques heures, et un article avait calmé le propriétaire. Mais le propriétaire habitait le 5e, ce qui change un peu tout, chers collègues, parce que cela le rend quand même un peu sensible. Mais je suis totalement d'accord avec le contenu de ce vœu.

Mme Marine ROSSET : Je vous remercie.

M. Alexandre BARRAT : Il y avait deux parties dans le vœu, et au début, il y a deux considérants économiques, avant que vous n'abordiez la solution que vous proposez. Je pense que vous oubliez dans votre diagnostic économique du déclin du boulevard Saint-Michel le fait qu'il n'y a aucun stationnement. C'est un oubli volontaire, je pense. C'est important. Le stationnement est inexistant sur le boulevard Saint-Michel. Vous avez une part de responsabilité dans le déclin économique de ce boulevard.

Mme Florence BERTHOUT : C'est évident.

M. Alexandre BARRAT : C'est peut-être évident, mais l'absence de stationnements gêne les livraisons, les interventions, mais aussi la consommation. Et quand on se met à la place du commerçant, je pense qu'il s'intéresse au chaland venant à pied, à vélo, mais aussi par véhicules motorisés.

M. Pierre CASANOVA : Vous empêchez l'accès, vous empêchez les consommateurs.

M. Alexandre BARRAT : Du coup, vous versez des larmes de crocodile maintenant. J'avais deux questions sur les propositions. Qu'on notifie l'opposition des élus du Conseil du 5e arrondissement à l'implantation d'un Quickburger au 15 boulevard Saint-Michel est un vœu

pieux. Quel est notre levier juridique ? J'imagine que vous aviez une idée derrière la tête, mais j'aimerais bien vous entendre. Et le deuxième élément porte sur votre deuxième tiret. Évidemment nous sommes pour un dialogue, mais « étudier des possibilités de réactivation de l'emplacement vers un commerce de proximité qualitatif n'entraînant aucune nuisance de voisinage et assurant une redynamisation de l'espace public du boulevard » est un mouton à cinq pattes, quand même. Pouvez-vous nous dire plus concrètement ce qu'il en est ?

Mme Florence BERTHOUT : Alors, qu'est-ce que vous proposez ?

M. Alexandre BARRAT : Ce n'est pas moi qui ai proposé le vœu. J'aimerais bien comprendre mieux la proposition parce que...

Mme Florence BERTHOUT : Proposez un amendement.

Mme Marine ROSSET : Je veux bien répondre à vos deux questions. Première réponse. Il me semble, Monsieur BARRAT, Alexandre, que quand on est opposé à quelque chose, ne serait-ce que le dire est important et, comme l'a rappelé Madame la Maire, et, comme on voit le cas pour différents commerces qu'on ne veut pas voir s'implanter, le fait de s'opposer, le fait de faire un petit peu d'agitation politique pour utiliser de grands mots, cela peut convaincre, cela peut mobiliser des gens, cela peut faire poids. Ou alors, franchement, on arrête de faire de la politique. Donc première réponse sur la proposition.

M. Alexandre BARRAT : Ce qui fait que je suis plus à l'aise avec votre premier alinéa qu'avec le second. Parce que le second, je le comprends moins.

Mme Marine ROSSET : Et le second, on ne sera sans doute pas d'accord sur les causes des difficultés du boulevard Saint-Michel. Ils sont dus à plusieurs causes différentes et ça n'est pas celle de la voiture, mais on ne va pas rouvrir le débat. Je pense que la Ville a la capacité par le permis de construire...

Mme Florence BERTHOUT : Non.

Mme Marine ROSSET : Si, les services ont la capacité ou des possibilités pour ralentir, freiner. Au bout d'un moment, cela peut décourager de grandes sociétés comme Quickburger.

Mme Florence BERTHOUT : On l'a déjà fait, vous savez.

Mme Marine ROSSET : Très bien. Donc, c'est en ce sens que le deuxième attendu est écrit.

Mme Florence BERTHOUT : J'ai demandé à ce qu'on enlève le considérant sur le conseil de la vie économique, parce que je ne voyais pas trop le rapport. Donc vous l'avez changé pour ma proposition d'amendement « Considérant la demande du conseil d'arrondissement du 5e auprès de Monsieur Bonnet-Oulaldj que la Ville intervienne pour lutter contre la vacance commerciale sur le boulevard Saint-Michel, notamment via une étude dédiée de l'APUR et l'envoi d'un courrier aux propriétaires de rez-de-chaussée commerciaux ». Je vous le dis sans polémiquer, je n'ai toujours pas copie du courrier qui a été mandaté depuis le début de l'été. À chaque fois que je vois Nicolas Bonnet-Oulaldj je lui demande et je ne l'ai toujours pas. Nous passons au vote.

Mme Marine ROSSET : Il est écrit aussi au ministre.

M. Alexandre BARRAT : Pour l'intention, on est d'accord, mais pour le concrétiser, cela ne sera pas évident. Je veux bien le voter, mais ce n'est pas si concret que cela.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas faux. Mais en même temps... Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Le V052025062 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

30 - V052025063 - VŒU RELATIF À LA CONSERVATION RUE GARANCIÈRE DU CENTRE D'ACCUEIL ET DE CRISE

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Il s'agit d'un vote relatif à la conservation du centre d'accueil et de crise au 17 rue Garancière qui s'appelle Ginette Amado du nom de sa créatrice, qui a pour vocation d'être un espace d'accueil de crise d'urgence pour les malades psychiques. Ils y reçoivent une aide psychologique et psychiatrique humaine, c'est-à-dire pas de chambre d'isolement, pas de blouse blanche, quelque chose de moins stigmatisant qu'un hôpital psychiatrique, mais qui est bien sûr relié à Sainte-Anne. L'intérêt de ce centre créé en 1981 était de faire de la prévention pour éviter l'engorgement des urgences à l'hôpital psychiatrique et de fournir un soin de proximité. Bien que cela soit dans le 6e, c'est pour les habitants des 5e, 6e, et 7e arrondissements.

On a beaucoup parlé des problèmes de santé mentale de la population française en général. Il y a une étude d'IPSOS de mars 2024, je vous fais grâce des chiffres, mais ils sont dans le vœu. Cela a été déclaré grande cause nationale 2025 par le gouvernement. Et il y a une mission d'information parlementaire sur la prise en charge des urgences psychiatriques de décembre 2024 qui propose comme mesure la mise en place d'un centre d'accueil et de crise fonctionnant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans chaque secteur. C'est très important, c'est la recommandation numéro 7. Et malgré tout cela, le GHU a décidé de réduire complètement la portée de ce centre en l'ouvrant à des heures de bureau. Or, la crise psychique peut arriver le soir, la nuit et le week-end. Donc l'objet de ce vœu est de se mobiliser comme nous l'avions fait. C'est vrai, Madame la Maire, que nous nous étions tous mobilisés de manière transpartisane autour, par exemple, de la défense du CMP du 5e, et nous avons obtenu gain de cause pour qu'il reste à proximité. Je pense que la même démarche aurait tout son sens ici, puisque ce centre d'accueil et de crise est de notoriété publique très utile, très soutenu. Par exemple, la Cour des comptes en 2021 préconisait que ces centres d'accueil et de crise soient dans une unicité d'une équipe de soins par secteur. Il y a eu une pétition depuis le dernier vœu que nous avions déposé en mars 2025, qui a été déposée sur le site du Sénat. Donc considérant l'importance que revêt ce centre d'accueil et de crise, nous demandons, et j'espère que tout le monde votera et que nous pourrons le porter au Conseil de Paris si nous sommes d'accord, que soit sauvegardé ce centre d'accueil et de crise ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et accueillant un large public pour garder une antenne locale qui répond aux besoins des habitants du 5, 6, 7 et non pas réduit, et que la Ville de Paris fasse part au GHU Sainte-Anne de son opposition à la réaffectation de ces locaux et la restriction du public. Parce que ce qui est proposé est quelque chose de beaucoup plus restreint et qui n'a plus du tout le sens qu'avait ce centre Amado d'accueil de tous à toute heure du jour et de la nuit avec six lits.

Mme Florence BERTHOUT : Bien sûr. Les professionnels sont très inquiets. Je me permets de rappeler en résumé que la fermeture du centre Ginette Amado la nuit, parce qu'on sait que c'est là où il y a beaucoup de patients, entraînerait une augmentation des hospitalisations au GHU Sainte-Anne, sans doute une augmentation des coûts globaux de

prise en charge, comme nous le disent tous les praticiens, l'aggravation de risques d'isolement, tout le monde peut le comprendre, et surtout une rupture de ce lien thérapeutique de proximité qui est totalement indispensable et qui a justifié le fait qu'on se batte contre le projet de centralisation totale. Je vous ai demandé de bien vouloir ajouter dans votre vœu, pour que l'on voie que c'est un travail collectif et de longue haleine, si vous voulez bien, les références à deux votes, d'ailleurs à l'unanimité, du 28 novembre 2023 et du 13 mai 2024 qui concernaient la réorganisation des structures ambulatoires des pôles des 5, 6, 7 et 16e du GHU. Vous avez bien voulu en accepter le principe. Je vous en remercie. Avis favorable, j'imagine ? Merci beaucoup.

Le V052025063 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Mme Florence BERTHOUT : Je vous remercie de votre présence et je vous souhaite une belle soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

La Secrétaire de séance,

Nazan EROL

